



KPMG SA
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes



RSM OUEST
18 avenue Jacques Cartier
BP 30266
44818 Saint-Herblain Cedex

MANITOU BF

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

MANITOU BF

430 Rue de l'Aubinière BP 249 44158 Ancenis Cedex

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

RSM OUEST SARL
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 18 avenue Jacques Cartier
BP 30266
44818 Saint-Herblain Cedex
SIREN 864800388 RCS Nantes



KPMG SA
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes



RSM OUEST
18 avenue Jacques Cartier
BP 30266
44818 Saint-Herblain Cedex

MANITOU BF

430 Rue de l'Aubinière BP 249 44158 Ancenis Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société MANITOU BF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MANITOU BF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Provisions pour garanties

Risque identifié

Comme précisé dans la note 10.1 « Provisions » de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe comptabilise des provisions destinées à couvrir, d'une part le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées, et d'autre part les coûts de remise à niveau du matériel vendu et du parc de machines concerné dans le cas de dysfonctionnements significatifs ou dangereux. Ces provisions, d'un montant global de 36,6 millions d'euros au 31 décembre 2024, sont constituées au moment de la vente des machines aux réseaux ou à la clientèle finale pour les garanties, et au moment où un dysfonctionnement significatif ou dangereux est identifié pour les campagnes de rappels. Le montant de la provision pour garantie couvre la garantie contractuelle ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas. Ce montant est déterminé à partir de projections de données statistiques historiques. Le montant de la provision pour campagnes de rappel de matériels est déterminé sur la base du coût unitaire de remise à niveau appliqué au parc de machines concerné.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit car elle comporte un risque important d'anomalies significatives dans les comptes consolidés en raison de la multiplicité des éléments entrant dans leur calcul (moyenne des coûts de garantie sur les cinq dernières années, dates de mise en service des machines, taux de recours fournisseurs, taux de marge sur pièces de rechange) et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance du processus de recensement de la population soumise à garantie ou devant faire l'objet d'une campagne de rappel et d'évaluation de ces provisions ;
- Tester les contrôles clés mis en place par la direction que nous avons estimés les plus pertinents pour déterminer les coûts ayant servi de base à cette évaluation, et ainsi que ceux relatifs aux différents taux utilisés dans les estimations ;

- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par le Groupe ;
- Apprécier le bien-fondé des hypothèses utilisées pour la détermination des provisions pour garanties, en vérifiant l'ensemble des données et calculs sous tendant ces hypothèses ;
- Revoir sur une base de tests les calculs effectués ;
- Comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes ;
- Apprécier le caractère approprié des informations données dans la note 10.1 aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MANITOU BF par les assemblées générales du 13 juin 2019 pour le cabinet KPMG SA et du 28 juin 1989 pour le cabinet RSM OUEST.

Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG SA était dans la 6^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet RSM OUEST dans la 35^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.



Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Nantes, le 22 avril 2025

KPMG SA

Saint-Herblain, le 22 avril 2025

RSM OUEST

Gwenaël CHEDALEUX

Associé

Céline BRAUD

Associée

7.1. COMPTES CONSOLIDÉS

7.1.1. ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	<i>en milliers d'euros</i>	2023	2024
Chiffre d'affaires	Note 4.2.1	2 871 312	2 655 946
Coût des biens et services vendus	Note 4.2.2	-2 383 640	-2 155 833
Frais de recherche & développement	Note 4.2.3	-40 365	-43 536
Frais commerciaux, marketing & service	Note 4.2.4	-153 012	-169 118
Frais administratifs	Note 4.2.4	-81 557	-90 835
Autres produits et charges d'exploitation	Note 4.2.5	-1 187	2 405
Résultat opérationnel courant		211 552	199 029
Produits et charges opérationnels non courants	Note 4.2.6	-3 902	-4 061
Résultat opérationnel		207 650	194 969
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		2 535	2 823
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence		210 185	197 792
Produits financiers		55 113	65 317
Charges financières		-71 193	-90 369
Résultat financier	Note 12.2.1	-16 080	-25 052
Résultat avant impôts		194 105	172 740
Impôts	Note 11	-50 600	-50 818
Résultat net		143 505	121 922
Part du groupe		143 391	121 877
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		114	45

RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)

		2023	2024
Résultat net part du groupe par action	Note 9.2	3,75	3,18
Résultat net dilué par action	Note 9.2	3,75	3,18

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ET RÉSULTAT GLOBAL

	<i>en milliers d'euros</i>	2023	2024
Résultat de la période		143 505	121 922
Éléments recyclables du résultat global			
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		38	31
Écarts de change résultant des activités à l'étranger		-12 692	15 272
Instruments de couverture de taux d'intérêt et de change		-102	-8 537
Effet d'impôts		17	2 194
Éléments non recyclables du résultat global			
Gains (pertes) actuariels sur engagements de retraite et assimilés		-1 721	2 093
Effet d'impôts		449	-541
Total des gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global		-14 010	10 512
Résultat global de la période		129 495	132 434
Dont part revenant au groupe		129 364	132 373
Dont part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		130	62

7.1.2. SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIF

	<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2023	Montant net au 31 décembre 2024
Goodwill	Note 6.1	5 880	10 341
Immobilisations incorporelles	Note 6.1	88 509	104 123
Immobilisations corporelles	Note 6.2	302 230	374 651
Droit d'utilisation des actifs loués	Note 7	21 665	35 140
Titres mis en équivalence	Note 15	20 718	23 938
Créances de financement des ventes	Note 12.1.2	577	1 617
Autres actifs non courants	Notes 8.3 et 12.1.2	11 889	10 960
Impôts différés actifs	Note 11	17 846	27 432
Actifs non courants		469 313	588 203
Stocks et en-cours	Note 8.1	881 570	871 582
Créances clients nettes	Note 8.2	644 892	492 977
Impôts sur les résultats	Note 11.1	12 834	12 645
Autres actifs courants	Notes 8.3 et 12.1.2	102 510	86 940
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 12.1.2	54 165	42 600
Actifs détenus en vue de la vente		0	0
Actifs courants		1 695 971	1 506 745
Total actif		2 165 284	2 094 948

PASSIF

	<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2023	Montant net au 31 décembre 2024
Capital social	Note 9	39 668	39 668
Primes		46 098	46 098
Actions propres		-23 884	-23 804
Réserves et résultats nets - part du groupe		832 872	913 677
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société		894 755	975 639
Participations ne donnant pas le contrôle		427	132
Capitaux propres		895 182	975 771
Provisions non courantes	Note 10.1	39 865	47 277
Dettes financières non courantes	Note 12.1.3	150 875	145 346
Dettes locatives non courantes	Note 7.2	16 404	18 713
Autres passifs non courants	Note 8.4	15 028	16 764
Impôts différés passifs	Note 11	4 856	6 593
Passifs non courants		227 027	234 693
Provisions courantes	Note 10.1	27 819	29 161
Dettes financières courantes	Note 12.1.3	300 708	273 406
Dettes locatives courantes	Note 7.2	6 959	9 373
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 8.4	467 633	318 860
Impôts sur les résultats	Note 11	8 742	6 100
Autres passifs courants	Note 8.4	231 214	247 584
Passifs courants		1 043 075	884 484
Total passif		2 165 284	2 094 948

7.1.3. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>en milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Écarts de conversion	Actions propres	Réserves consolidées	Attribuables aux actionnaires de la société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 31 décembre 2022	39 668	46 098	13 821	-23 820	715 054	790 820	759	791 579
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-12 707	-	-1 320	-14 026	16	-14 010
Résultat net	-	-	-	-	143 391	143 391	114	143 505
Résultat global	-	-	-12 707	-	142 071	129 364	130	129 495
Charges liées aux plans d'options	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-24 126	-24 126	-244	-24 371
Actions propres	-	-	-	-64	-	-64	-	-64
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Prises et pertes de contrôle dans les entités consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires	-	-	-2	-	-148	-150	-218	-368
Engagements d'achat de titres de minoritaires	-	-	-	-	-728	-728	-	-728
Autres	-	-	-	-	-364	-364	-	-364
Au 31 décembre 2023	39 668	46 098	1 113	-23 884	831 759	894 755	427	895 182
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	15 255	-	-4 760	10 495	17	10 512
Résultat net	-	-	-	-	121 877	121 877	45	121 922
Résultat global	0	0	15 255	0	117 117	132 373	62	132 434
Charges liées aux plans d'options	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-51 725	-51 725	-53	-51 779
Actions propres	-	-	-	79	-86	-6	-	-6
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Prises et pertes de contrôle dans les entités consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires	-	-	9	-	-441	-432	-304	-736
Engagements d'achat de titres de minoritaires	-	-	-	-	680	680	-	680
Autres	-	-	-65	-	60	-5	-	-5
Au 31 décembre 2024	39 668	46 098	16 312	-23 804	897 365	975 639	132	975 771

7.1.4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Résultat de l'exercice		143 505	121 922
Résultat des sociétés mises en équivalence net des dividendes		-1 408	-2 823
Dotations aux amortissements des actifs corporels et incorporels		60 735	79 132
Dotations (reprises) des provisions et pertes de valeur		4 597	7 109
Charges d'impôts (exigibles et différés)		50 600	50 818
Autres charges (produits) sans effet sur la trésorerie		-536	150
Capacité d'autofinancement		257 493	256 308
Impôts versés		-52 903	-63 009
Variation du besoin en fonds de roulement	Note 8	-236 736	85 057
Variation des actifs et passifs liés aux machines données en location		-20 480	-28 351
Flux nets de trésorerie des activités opérationnelles		-52 626	250 005
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-32 427	-31 985
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-72 609	-80 962
Variation des fournisseurs d'immobilisations		11 523	-1 207
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		928	665
Acquisitions de participation avec prise de contrôle, nettes de la trésorerie acquise		-2 706	-23 521
Cessions de participation avec perte de contrôle, nettes de la trésorerie cédée		0	0
Autres		386	800
Flux nets de trésorerie sur opérations d'investissement		-94 905	-136 208
Augmentation de capital		0	0
Dividendes versés aux actionnaires de la société		-24 371	-51 779
Acquisitions (cessions) d'actions propres		-64	79
Rachat d'intérêts ne conférant pas le contrôle		-366	-736
Variation des autres actifs et passifs financiers	Note 12.1.3	154 574	1 631
Remboursement des dettes locatives	Note 12.1.3	-7 707	-10 633
Autres	Note 12.1.3	-1 760	3 754
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement		120 307	-57 684
Variation de la trésorerie nette		-27 224	56 113
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture		15 996	-10 810
Effet de la variation des cours de change sur la trésorerie		418	-6 884
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture		-10 810	38 418

7.1.5. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de la société Manitou BF SA et de ses filiales (l'ensemble constituant Manitou Group), ainsi que les intérêts du groupe dans les entreprises associées et coentreprises. Ils sont exprimés en euros.

Les comptes consolidés de Manitou Group ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 5 mars 2025.

Les règles et principes comptables sont identifiés par un cadre d'une couleur spécifique.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

NOTE 1.1 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE DU GROUPE

Les états financiers du groupe Manitou au 31 décembre 2024 ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes. Ces normes internationales comprennent les normes IAS (International Accounting Standards), IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations (SIC et IFRIC).

NOTE 1.1.1 NORMES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS À DES NORMES EXISTANTES D'APPLICATION OBLIGATOIRE AUX EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

Les méthodes comptables et les règles d'évaluation appliquées par le groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2023.

Les autres normes, interprétations et amendements des normes existantes et applicables, qui sont d'application obligatoire à compter de l'exercice 2024, n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du groupe, notamment :

- amendements à IAS 1 : classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants ;
- amendements à IFRS 16 : passif de location relatif à une cession-bail ;
- amendements à IAS 7 et IFRS 7 : accord de financement des dettes fournisseurs.

NOTE 1.1.2 NORMES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS À DES NORMES EXISTANTES APPLICABLES PAR ANTICIPATION AUX EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

Les nouvelles normes, interprétations et amendements des normes existantes et applicables par anticipation aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024 n'ont pas été adoptées par le groupe :

- amendement à IAS 21 : absence de convertibilité.

NOTE 1.2 ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs évaluées à la juste valeur conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories d'actifs et de passifs concernées sont précisées dans les notes ci-après.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de procéder à des estimations et de faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que certaines informations données dans les notes annexes. Le groupe revoit régulièrement les estimations et les hypothèses retenues afin de prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs pouvant influencer sur les montants retenus dans les états financiers. Le Comité d'audit a été également amené à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du groupe.

Ces estimations peuvent évoluer en fonction d'évènements ou d'informations pouvant remettre en cause les circonstances dans lesquelles elles ont été élaborées et le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif. Les résultats réels peuvent donc être différents de ces estimations.

Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait éventuellement résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements sont les suivants :

- valeur recouvrable des actifs incorporels (dont les écarts d'acquisition) et corporels ainsi que leur durée d'utilité (cf. note 6) ;
- provisions, notamment provisions pour garanties et provisions pour litiges (cf. note 10) ;
- avantages du personnel (cf. note 5) ;
- valorisation des instruments financiers (cf. note 12.2.2) ;
- actifs d'impôts différés (cf. note 11) ;
- valorisation des droits d'utilisation des actifs loués et passifs de loyers (cf. note 7).

NOTE 2 FAITS MARQUANTS

	Note
Acquisition de Come SRL et Metal Work SRL	Note 3.2
Acquisition de DEZZO	Note 3.2
Signature d'une ligne de crédit supplémentaire de 160 millions d'euros	Note 12.1

NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION



PRINCIPES COMPTABLES

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Manitou BF et les sociétés dans lesquelles il exerce directement ou indirectement un contrôle (les filiales) sont intégrés globalement. Il y a contrôle lorsque le groupe :

- détient le pouvoir sur la société ;
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la société ;
- a la capacité d'exercer son pouvoir sur les activités jugées pertinentes de la société de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les sociétés dans lesquelles Manitou BF exerce directement ou indirectement une influence notable (sociétés associées) sont mises en équivalence. Le groupe exerce une influence notable lorsqu'il détient plus de 20 % des droits de vote dans la société.

Le groupe Manitou consolide également par la mise en équivalence des sociétés sous contrôle conjoint (coentreprises). Le contrôle conjoint est un partenariat qui prévoit le contrôle commun du groupe avec au moins un autre partenaire sur la société.

À l'exception de Manitou Group Finance et de Manitou Finance Ltd. mises en équivalence, l'ensemble des sociétés a été consolidé selon la méthode de l'intégration globale.

La mise en équivalence consiste à enregistrer, dans l'état de la situation financière consolidée du groupe, sa participation dans les sociétés.

Les comptes de toutes les sociétés ont été intégrés sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre 2024.

Le groupe Manitou ne dispose d'aucune entité ad hoc. Par ailleurs, aucun montage déconsolidant n'a été mis en place sur l'exercice, ni sur les exercices antérieurs.

Toutes les transactions entre les filiales consolidées et les résultats internes au groupe sont éliminés (plus-values, profits ou pertes sur stocks, dividendes).

Les résultats des filiales acquises sont consolidés au moment où le contrôle est exercé.

VARIATION DE PÉRIMÈTRE

Les regroupements d'entreprises intervenus après le 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ».

Les actifs identifiables, actifs et passifs éventuels de l'acquisition sont comptabilisés à leur juste valeur en date d'acquisition dès lors qu'ils respectent les critères de comptabilisation d'IFRS 3 révisée. Les écarts d'acquisition résiduels représentent les flux de trésorerie attendus des synergies post-acquisition au-delà des actifs et des passifs reconnus lors de la première intégration. Les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus. En cas d'ajustement de prix dans les 12 mois suivant la date d'acquisition, l'évaluation initiale provisoire est ajustée en contrepartie du goodwill. Tout ajustement ultérieur est comptabilisé en dette ou en créance en contrepartie du résultat du groupe.

En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais sont sujets à un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente s'il est hautement probable que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. En application d'IFRS 5, ces actifs sont alors évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession. Ils cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs destinés à la vente. Dans le cas de titres mis en équivalence, la mise en équivalence s'arrête dès lors que l'actif remplit les conditions d'application d'IFRS 5.

Selon la norme IFRS 5, une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte, ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente et la sortie implique la perte du contrôle.

Les actifs non courants destinés à la vente sont présentés sur une ligne séparée au bilan du groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

MÉTHODES DE CONVERSION DES OPÉRATIONS ET TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS LIBELLÉS EN DEVICES

Les comptes consolidés du groupe sont présentés en euros.

Les états financiers des sociétés du groupe dont la monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal qui est généralement la monnaie locale) est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés (l'euro) sont convertis selon les modalités suivantes :

- actifs et passifs : au cours de clôture de change en vigueur à la date de clôture de chaque bilan (aussi appelé cours de clôture) ;
- produits et charges du compte de résultat : au cours moyen de l'exercice. Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composantes distinctes des capitaux propres.

Lors de la consolidation, les écarts de change découlant d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont imputés aux capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Aucune société du groupe Manitou n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste.

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les transactions libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont initialement converties en utilisant le cours en vigueur à la date de l'opération.

Les montants constatés en compte de résultat sont enregistrés :

- en résultat financier pour les différences de conversion relatives aux opérations financières ;
- en coûts des biens et des services vendus dans le résultat opérationnel pour les autres différences de conversion.

GAINS ET PERTES DE CHANGE

Les gains et les pertes de change constatés sur les produits d'exploitation en devises résultant de l'écart entre la valorisation au cours du jour de la transaction et le cours du jour du règlement, après prise en compte des dérivés de couverture, sont affectés en « Coût des biens et services vendus ».

EXERCICE 2024

Société	Pays	Date d'opération	% d'intérêt	
			Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
ACQUISITION				
COME SRL	Italie	Jan. 2024	-	100,0%
Metal Work SRL	Italie	Jan. 2024	-	100,0%
PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRE				
Manitou PS	Royaume-Uni	Jan. 2024	90,0%	100,0%

▪ COME et Metal Work

Le groupe a finalisé en janvier 2024 une prise de participation de 75 % dans le capital des sociétés COME et Metal Work, basées en Émilie-Romagne (Italie). Des options croisées d'achat et de vente ont été contractées avec les minoritaires sur 25 % du capital. Le groupe prend en compte ces options dans le calcul du pourcentage d'intérêt qui est de 100 % au 31 décembre 2024. Une dette actualisée pour l'investissement de 6,5 millions d'euros a été constatée à ce titre.

L'acquisition de ces deux partenaires historiques va permettre d'accompagner la croissance de Manitou Group en intégrant la production de composants stratégiques.

COME et Metal Work continueront, par ailleurs, à développer l'activité auprès de l'ensemble de leurs clients.

La société COME est spécialisée dans la production de pièces mécano-soudées. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 60 millions d'euros en 2023, principalement avec la société Manitou Italia S.R.L., et emploie 238 collaborateurs.

La société Metal Work est spécialisée dans la découpe laser et le pliage. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 29 millions d'euros en 2023, principalement avec la société COME S.R.L., et emploie 66 collaborateurs.

▪ DEZZO

En octobre 2024, le groupe a finalisé le rachat des actifs de son distributeur sud-africain Dezzo Equipment, spécialisé dans la vente de matériel et de services Manitou depuis 2008. Elle compte 28 salariés et a enregistré un chiffre d'affaires de 8 millions d'euros en 2023. Cet investissement va permettre au groupe de pérenniser ses activités et de renforcer le service auprès de ses clients dans la région.

▪ Manitou PS

Suite au rachat du solde des intérêts minoritaires en janvier 2024, le groupe Manitou détient désormais 100 % du capital social de la société Manitou PS (Royaume-Uni), elle-même détentrice de 100 % du capital social de la société Mawsley Machinery. L'impact de cette opération n'est pas significatif sur les états financiers du groupe.

Aucune cession n'a eu lieu au cours de la période.

Depuis avril 2024, la société Manitou Manutencion Espana SL, créée en 2023 sous le nom de Manitou Group NewCo Spain, exploite les activités Manitou Center en Espagne.

EXERCICE 2023

Le groupe avait fait l'acquisition des entités easyLi et G.IERRE SRL, respectivement en janvier et mars 2023, consolidées en intégration globale.

Il avait également pris une participation complémentaire sur la société Manitou PS (Royaume-Uni), elle-même détentrice à 100 % du capital social de la société Mawsley Machinery, et détenait à cette date 90 % du capital de la société. L'impact de cette opération n'était pas significative sur les états financiers du groupe.

Aucune cession n'avait eu lieu au cours de la période.

COMPOSITION ET ÉVOLUTION DU GROUPE

	31 décembre 2023	31 décembre 2024
INTÉGRATION GLOBALE		
Sociétés productrices	6	8
Sociétés distributrices	28	29
SOUS-TOTAL	34	37
Autres sociétés	8	7
TOTAL	42	44
MISE EN ÉQUIVALENCE		
Sociétés de financement	2	2
TOTAL	44	46

NOTE 3.2 INCIDENCE DES ACQUISITIONS

- COME, Metal Work et DEZZO

	<i>en milliers d'euros</i>	Come	Metal Work	DEZZO	Total
Coût des acquisitions		-17 157	-7 125	-1 402	-25 683
Trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales acquises		2 844	-734		2 110
Acquisitions de filiales nettes de la trésorerie acquise		-14 312	-7 859	-1 402	-23 573
Cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée		0	0	0	0
Incidence des acquisitions et cessions sur la trésorerie du groupe		-14 312	-7 859	-1 402	-23 573

	<i>en milliers d'euros</i>	Come	Metal Work	DEZZO	Total
Trésorerie nette des sociétés acquises		2 844	-734		2 110
Immobilisations		14 332	2 541	151	17 025
Droit d'utilisation des actifs loués		12 276	6 226		18 502
Actifs financiers courants		49	140		189
BFR		4 828	5 597	172	10 597
Provisions courantes et non courantes		-2 137	-243		-2 380
Dettes financières		-6 904	-2 997		-9 901
Passifs de loyers		-5 648	-2 947		-8 594
Juste valeur des actifs nets des participations complémentaires		19 640	7 584	323	27 547

L'affectation du prix d'acquisition au 31 décembre 2024 est présentée dans le tableau ci-après :

	<i>en milliers d'euros</i>	Come	Metal Work	DEZZO	Total
Coût des acquisitions (en numéraire)		17 157	7 125	1 402	25 683
Variation de la dette sur acquisition de titres		3 743	2 728		6 471
Juste valeur des actifs nets des participations acquises		19 640	7 584	323	27 547
Écart d'acquisition		1 259	2 270	1 078	4 607

L'allocation du prix d'acquisition de COME et Metal Work aux actifs et passifs conformément à IFRS 3 a été effectué sur une base définitive au 31 décembre 2024. Le montant du goodwill définitif résultant de cette acquisition s'établit à 3,5 millions d'euros. 0,6 million d'euros du prix d'acquisition a été affecté à la marque Metal Work suite à une évaluation externe.

La détermination du goodwill de Dezzo Equipment est provisoire au 31 décembre 2024. L'estimation de la juste valeur de la contrepartie transférée et son affectation sont en cours d'analyse à la date de clôture.

- Autres acquisitions

Pour la société GI.ERRE acquise en 2023, la finalisation de l'exercice de l'allocation du prix d'acquisition aux actifs et passifs au cours du premier semestre 2024 a donné lieu à la reconnaissance d'une marque pour 0,2 million d'euros. La reconnaissance de cette marque résulte d'une évaluation externe. Le goodwill définitif ressort ainsi à 1,2 million d'euros.

Pour la société easyLi, acquise en 2023, la finalisation de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition aux actifs et passifs au cours du premier semestre 2024 n'a pas donné lieu à un ajustement de la valeur. Le goodwill est de 2,3 millions d'euros.

La contribution aux principaux agrégats du compte de résultat consolidé de l'acquisition est la suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	2024	Périmètre constant*	Écart
Chiffre d'affaires	2 655 946	2 643 986	11 960
Résultat opérationnel courant	199 029	199 813	-784
% CA	7,5%	7,6%	-6,6%

L'impact des variations de périmètre sur l'année 2024 est de 11,9 millions d'euros et de -0,8 million d'euros, respectivement sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant consolidés.

* Le périmètre constant se caractérise par les éléments suivants :

- pour les sociétés acquises en N-1, déduction de leur contribution, du 1^{er} janvier de l'exercice en cours, au mois anniversaire de leur acquisition ;
- pour les sociétés acquises en N, déduction de leur contribution, du mois anniversaire de leur acquisition, au 31 décembre de l'exercice en cours.

NOTE 4 DONNÉES OPÉRATIONNELLES

NOTE 4.1 INFORMATIONS SECTORIELLES

NOTE 4.1.1 RÉSULTAT PAR DIVISION



PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IFRS 8, les informations par secteur opérationnel sont établies sur la base des reportings opérationnels transmis au management du groupe.

Ces informations sont établies selon le référentiel IFRS applicable aux comptes consolidés.

Elles intègrent les éléments suivants :

- chiffre d'affaires ;
- résultat opérationnel ;
- résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence, qui sont les indicateurs de performance des divisions.

Les informations sectorielles sont communiquées sur la base de l'organisation opérationnelle du groupe, soit avec deux divisions :

- la division Produits regroupe l'ensemble des sites de production français, italiens, américains et indien dédiés en particulier aux chariots télescopiques, aux chariots à mât industriels et tout-terrain, aux chariots embarqués, aux nacelles élévatrices, aux chargeuses compactes sur roues, sur chenilles et articulées, aux tractopelles et aux télescopiques. Elle a pour mission d'optimiser le développement et la production de ces matériels de marques Manitou, Gehl, Mustang by Manitou ;
- la division S&S (Services & Solutions) regroupe l'ensemble des activités de services à la vente (approches financement, contrats de garantie, contrats de maintenance, full service, gestion de flotte, etc.), de service après-vente (pièces de rechange, formations techniques, gestion des garanties, gestion de l'occasion, etc.) et de services aux utilisateurs finaux (géolocalisation, formations utilisateurs, conseils, etc.). Cette division a pour objectif de bâtir les offres de services permettant de répondre aux attentes de chacun des clients du groupe dans sa chaîne de valeur et d'accroître le chiffre d'affaires résilient.

Ces deux divisions conçoivent et assemblent les produits et les services qui sont distribués par l'organisation commerciale et marketing aux concessionnaires et grands comptes du groupe répartis dans 140 pays.

	Division Produits		Division S&S		TOTAL	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
<i>en milliers d'euros</i>						
Chiffre d'affaires	2 472 435	2 246 830	398 878	409 116	2 871 312	2 655 946
Coût des biens et services vendus	-2 094 671	-1 853 043	-288 970	-302 790	-2 383 640	-2 155 833
Marge sur coût des ventes	377 764	393 787	109 908	106 326	487 672	500 113
En %	15,3%	17,5%	27,6%	26,0%	17,0%	18,8%
Frais de recherche et développement	-40 068	-43 274	-297	-262	-40 365	-43 536
Frais commerciaux, marketing et service	-85 716	-95 500	-67 296	-73 617	-153 012	-169 118
Frais administratifs	-66 875	-75 571	-14 681	-15 264	-81 557	-90 835
Autres produits et charges d'exploitation	-1 505	1 694	318	711	-1 187	2 405
Résultat opérationnel courant	183 600	181 135	27 952	17 894	211 552	199 029
En %	7,4%	8,1%	7,0%	4,4%	7,4%	7,5%
Produits et charges opérationnels non courants	-4 070	-3 702	167	-359	-3 902	-4 061
Résultat opérationnel	179 531	177 433	28 119	17 536	207 650	194 969
En %	7,3%	7,9%	7,0%	4,3%	7,2%	7,3%
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	0	0	2 535	2 823	2 535	2 823
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	179 531	177 433	30 654	20 358	210 185	197 792

L'activité de distribution de pièces de rechange et d'accessoires, intégrée dans la division Services & Solutions, bénéficie de services portés par la division Produits (R&D, qualification des pièces, qualification des fournisseurs), de la base installée de machines vendues, ainsi que de la notoriété des marques développées par ces mêmes divisions.

Afin de rémunérer l'ensemble de ces bénéficiaires, le reporting par division suivi par le groupe intègre une redevance de la division Services & Solutions à la division Produits. Cette redevance est calculée sur la base de comparables externes de distributeurs de pièces indépendants dont le résultat opérationnel médian sur une période de cinq ans ressort à 3,90 %

en Europe et aux États-Unis, principales zones sur lesquelles la division S&S opère. Cette redevance est intégrée dans chaque division sur la ligne « Coût des biens et services vendus », qui correspond donc aux charges de biens et services vendus nettes des charges ou des produits de redevance.

Les actifs et flux de trésorerie, de même que les dettes, ne sont pas alloués aux différentes divisions. Les informations par secteur opérationnel utilisées par le management du groupe n'intègrent pas ces différents éléments.

NOTE 4.1.2 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISION ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Chiffre d'affaires 2023					en M€ et % du total	Chiffre d'affaires 2024				
EUROPE DU SUD	EUROPE DU NORD	AMÉRIQUES	APAM*	TOTAL		EUROPE DU SUD	EUROPE DU NORD	AMÉRIQUES	APAM*	TOTAL
826	914	531	202	2 472	Division	789	759	498	201	2 247
29%	32%	18%	7%	86%	Produits	30%	29%	19%	8%	85%
145	134	68	52	399	Division	152	136	67	55	409
5%	5%	2%	2%	14%	S&S	6%	5%	3%	2%	15%
971	1 048	599	254	2 871	TOTAL	941	894	565	256	2 656
34%	37%	21%	9%	100%		35%	34%	21%	10%	100%

* Asie, Pacifique, Afrique, Moyen-Orient

LES PRINCIPAUX PAYS EN % DE CHIFFRE D'AFFAIRES

	en %	2023	2024
France		18%	18%
États-Unis		15%	15%
Italie		7%	8%
Royaume-Uni		9%	7%
Allemagne		6%	5%
Belgique		4%	5%
Espagne		4%	4%
Australie		3%	4%
Pologne		3%	3%
Pays-Bas		3%	3%

NOTE 4.2 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL



PRINCIPES COMPTABLES

Le résultat opérationnel intègre l'ensemble des éléments courants et non courants, décrits ci-dessous, avant prise en compte du résultat financier, des impôts sur les résultats et de la quote-part du groupe des résultats nets des sociétés mises en équivalence. Il comprend :

- le chiffre d'affaires (note 4.2.1) ;
- le coût des biens et services vendus (note 4.2.2) ;
- les frais de recherche et développement (note 4.2.3) ;
- les frais commerciaux, marketing et service et les frais administratifs (note 4.2.4) ;
- les autres produits et charges d'exploitation (note 4.2.5) ;
- les produits et charges opérationnels non courants (note 4.2.6).

Le groupe utilise le résultat opérationnel comme principal indicateur de performance.

NOTE 4.2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES



PRINCIPES COMPTABLES

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits résultant de la vente des produits du groupe, des différents produits de négoce et des prestations de services associées à ces ventes. Il est principalement constitué de :

- ventes de matériels neufs de manutention assemblés au sein du groupe ou acquis auprès de tiers ;
- de pièces de rechange et d'accessoires ;
- de location de matériels ;
- de prestations de gestion de parc de matériels ;
- de prestations diverses (extensions de garantie).

Il figure net :

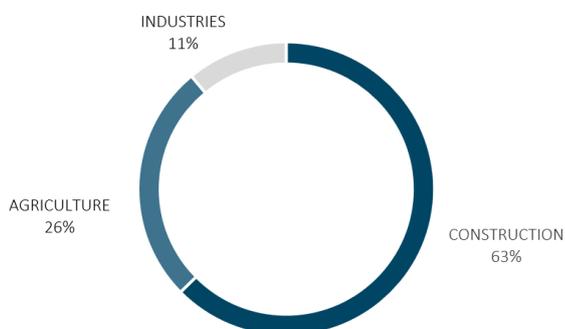
- de la taxe sur la valeur ajoutée ;
- des retours de marchandises ;
- des rabais et des remises ;
- des ventes intragroupe.

Conformément à la norme IFRS 15, les ventes de produits sont comptabilisées lorsque le groupe a honoré son engagement de prestation envers l'acquéreur, et que le contrôle lié aux produits lui a été transféré. En général, cela correspond au moment où ceux-ci sont mis à la disposition du réseau de distribution (s'il s'agit de concessionnaires indépendants) ou lors de leur livraison au client final (s'il s'agit des ventes directes). Dans le cas des prestations de services, le produit est reconnu lorsque la prestation est réalisée. Ainsi, pour les extensions de garantie, le revenu est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

en millions d'euros	Ventes de biens				Ventes de services				TOTAL			
	2023	en %	2024	en %	2023	en %	2024	en %	2023	en %	2024	en %
Europe du Sud	951	34%	917	35%	20	37%	24	39%	971	34%	941	35%
Europe du Nord	1 034	37%	879	34%	14	27%	15	25%	1 048	37%	894	34%
Amériques	597	21%	562	22%	2	3%	2	4%	599	21%	565	21%
APAM	236	8%	236	9%	17	32%	20	32%	254	9%	256	10%
TOTAL	2 818	100%	2 595	100%	53	100%	61	100%	2 871	100%	2 656	100%

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MARCHÉ



La vente de services est exclusivement réalisée par la division S&S (Services & Solutions). Le montant du chiffre d'affaires des ventes de services est donc attribuable seulement à cette division.

La base clients du groupe est très fractionnée, le client le plus important ne représentant pas plus de 6 % du chiffre d'affaires total.

NOTE 4.2.2 COÛT DES BIENS ET SERVICES VENDUS



PRINCIPES COMPTABLES

COÛT DES BIENS ET SERVICES VENDUS

Le coût des ventes est constitué du coût des biens et des services vendus qui comprennent le coût des matières et des composants, de la main-d'œuvre directement affectable au bien ou au service, de l'ensemble des frais de fonctionnement des activités de production et de logistique. Sont également inclus dans le coût des ventes les amortissements des incorporels, les équipements et les matériels affectés aux activités de production, les coûts de garantie contractuelle, les provisions de dépréciation des stocks et les gains et pertes de change constatés sur les produits d'exploitation en devises résultant de l'écart entre la valorisation au cours du jour de la transaction et le cours du jour du règlement.

MARGE SUR COÛT DES VENTES

La marge sur coût des ventes résulte de la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes.

	<i>en milliers d'euros</i>	2023	2024
Achats matières		-1 880 248	-1 609 787
Main-d'œuvre directe et indirecte		-269 715	-289 043
Dotations aux amortissements*		-47 229	-63 337
Autres		-186 449	-193 665
Coût des biens et services vendus		-2 383 640	-2 155 833

* Dont 8,2 millions d'euros d'impacts IFRS 16 en 2024 (4,6 millions d'euros en 2023).

NOTE 4.2.3 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT



PRINCIPES COMPTABLES

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement sont constitués des frais de personnels affectés à l'innovation, au développement, au design, à la réalisation de prototypes et à l'amélioration des produits. Les activités ont fréquemment recours à des services et à des prestations extérieures et à l'utilisation d'équipements et de matériels dédiés dont les amortissements affecteront la fonction.

Les activités de développement qui respectent les critères de la norme IAS 38 peuvent être activées en immobilisations incorporelles et ultérieurement amorties en coût des ventes (note 6.1).

Les charges de l'exercice intègrent les frais de recherche, les frais d'étude et de développement non activés en application des critères cités en note 6.1, ainsi que la dotation aux amortissements des frais de développement activés.

Le crédit d'impôt recherche en France, dont le calcul est basé sur certaines dépenses de recherche relatives à des projets jugés « éligibles », est payé par l'État. Si la société bénéficiaire du crédit d'impôt recherche est redevable de l'impôt sur les sociétés, ce crédit sera imputé sur l'impôt à payer ; à défaut, il sera remboursé par l'État dans un délai de trois ans. Le crédit d'impôt recherche n'entre donc pas dans le champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » et est comptabilisé en diminution des frais de recherche et de développement dans la marge opérationnelle du groupe au rythme où les coûts financés sont reconnus au compte de résultat.

	<i>en millions d'euros</i>	2023	2024
Total des dépenses engagées		56 890	63 071
Frais de développement capitalisés		-16 525	-19 535
Total frais de recherche et développement		40 365	43 536

NOTE 4.2.4 FRAIS COMMERCIAUX, MARKETING ET SERVICE ET FRAIS ADMINISTRATIFS



PRINCIPES COMPTABLES

FRAIS COMMERCIAUX ET MARKETING

Les frais commerciaux sont principalement constitués de frais de personnel et de coûts associés affectés aux missions de développement des ventes, d'animation des réseaux de concessionnaires, de marketing et de service technique. Sont également intégrés sur cette ligne les commissions sur ventes, frais de promotion, de salon, charges d'assurance-crédit, coûts des garanties commerciales, frais de déplacement et amortissements des infrastructures associées.

FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais administratifs sont principalement constitués des frais de personnel et coûts associés des fonctions supports (ressources humaines, finance, secrétariat général, etc.). Sont également intégrés les amortissements des infrastructures associées à ces fonctions.

	<i>en milliers d'euros</i>	2023	2024
Charges externes		-70 688	-80 893
Frais de personnel		-132 516	-137 659
Dotations nettes aux amortissements (hors production)*		-9 478	-10 871
Autres**		-21 887	-30 530
Frais commerciaux, marketing et service et frais administratifs		-234 568	-259 953

* Dont 3,3 millions d'euros d'impacts IFRS 16 en 2024 (2,8 millions d'euros en 2023).

** Concerne essentiellement des commissions.

NOTE 4.2.5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	<i>en milliers d'euros</i>	2023	2024
Cession d'actifs		178	68
Autres produits		1 887	2 375
Autres charges		-2 391	404
Dotations nettes aux provisions		-862	-443
Total autres produits et charges d'exploitation		-1 187	2 405

NOTE 4.2.6 PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS



PRINCIPES COMPTABLES

CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS

Les autres produits et charges opérationnels non courants, exclus du résultat opérationnel courant, comprennent :

- les pertes de valeur (impairment) ;
- les résultats de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles importants ou inhabituels ;
- les frais d'acquisition et d'intégration ;
- les produits relatifs à des « badwill » ;
- les résultats de cessions des titres consolidés ;
- les coûts de restructuration ;
- les éléments inhabituels correspondant à des produits et des charges non usuels par leur fréquence, leur nature et leur montant.

	<i>en milliers d'euros</i>	2023	2024
Coûts de personnel liés aux réorganisations		-360	-7
Impairment d'actifs financiers			
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges		2 302	-2 477
Autres produits et charges non récurrents		-5 844	-1 577
Total autres produits et charges d'exploitation		-3 902	-4 061

En 2024, ce résultat comprend des charges opérationnelles non courantes nettes à hauteur de 4,1 millions d'euros (3,9 millions d'euros en 2023), dont des frais pour litiges et des frais de restructuration de 3,2 millions d'euros et des coûts de 0,9 million d'euros liés à la croissance externe.

En 2023, les autres produits et charges non récurrents comprenaient des charges opérationnelles non courantes nettes à hauteur de 3,9 millions d'euros, dont 5,1 millions d'euros de frais de litige, 1,7 million d'euros de coûts liés à la croissance externe et un produit de 3,5 millions d'euros lié à l'externalisation d'un plan de pension.

NOTE 4.2.7 EBITDA

	<i>en milliers d'euros</i>	2023	2024
Résultat opérationnel		207 650	194 969
Amortissements		60 744	79 147
EBITDA		268 394	274 116
Charge des loyers de contrats qualifiés précédemment de location simple		-8 661	-12 108
EBITDA retraité d'IFRS16		259 733	262 007

NOTE 5 LES AVANTAGES AU PERSONNEL

NOTE 5.1 EFFECTIFS

	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Cadres	1 537	1 647
Agents de maîtrise	81	96
ETD	1 489	1 616
Ouvriers	2 357	2 601
Total	5 464	5 960

NOTE 5.2 DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL PAR NATURE

	en milliers d'euros	2023	2024
Salaires, primes et indemnités*		-271 357	-291 899
Intéressement et participation		-21 027	-23 886
Avantages au personnel		-8 317	-9 230
Charges sociales et taxes sur salaires		-82 274	-96 021
Charges de personnel hors intérim et refacturations		-382 975	-421 036
Intérim et autres		-54 757	-42 292
Total charges de personnel		-437 732	-463 328

* Avant capitalisation des coûts de R&D.

NOTE 5.3 LES AVANTAGES AU PERSONNEL



PRINCIPES COMPTABLES

Le groupe met en œuvre un certain nombre de régimes d'avantages au personnel, régimes à cotisations définies ou régimes à prestations définies.

- Les régimes à cotisations définies désignent des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels Manitou Group verse des cotisations à une entité indépendante. Dans ce cas, le groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer les prestations dues au titre des services rendus. Les cotisations sont comptabilisées en charges de personnel lorsqu'elles sont exigibles.
- Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la norme IAS 19 révisée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les engagements

correspondant aux avantages accordés sont évalués en prenant en compte des hypothèses démographiques et économiques propres à chaque entité concernée. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt des obligations de première catégorie. Les catégories de plans à prestations définies existant au sein de Manitou Group ainsi que les principales hypothèses utilisées sont détaillées ci-après.

Les écarts actuariels générés par la révision des hypothèses sont enregistrés en réserves.

La charge nette de l'exercice correspond à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation, du rendement attendu des actifs du régime et si applicable, des coûts de gestion des actifs.

NOTE 5.3.1 DÉFINITION

Les régimes à prestations définies qui donnent lieu à l'enregistrement d'une provision concernent :

- des indemnités de départ à la retraite ou de fin de contrat ;
- d'autres avantages à long terme de type médailles du travail ;
- des régimes de pension et autres prestations de retraite pour certains employés ;
- un régime de retraite chapeau pour certains membres du management aux États-Unis ;
- un régime d'assistance médicale et d'assurance-vie postérieur à l'emploi.

Ces régimes à prestations définies sont le plus souvent couverts par des fonds versés à des compagnies d'assurances, qui sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice. La valeur de ces fonds est déduite de l'engagement évalué conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée. Les caractéristiques des principaux régimes sont les suivantes.

	États-Unis	Royaume-Uni	France	Italie
	SERP	Pension	Indemnité de fin de carrière	Traitement de fin de rapport
Description	Plan « non qualifié » d'avantages postérieurs à l'emploi regroupant un nombre limité de bénéficiaires désignés sur la base d'accords individuels. Un salarié actif est actuellement dans le plan, tous les autres bénéficiaires étant d'anciens salariés. Les avantages accordés par ce plan sont calculés sur la base d'un pourcentage de la rémunération finale moyenne.	Plan basé sur le salaire de fin de carrière, gelé à tout nouvel entrant et à l'acquisition de nouveaux droits.	Montant payé lors du départ à la retraite calculé sur la base des années de service et du salaire de fin de carrière. Ce plan correspond aux obligations légales (convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie).	Montant payé lors du départ de la société, calculé sur la base des années de service et du salaire à la date de départ. Ce plan correspond aux obligations légales et est gelé depuis 2007.
Risques du plan	Risque de taux d'intérêt et risque lié à l'espérance de vie.	Voir ci-dessous	Volatilité du niveau de décaissement des avantages dépendant de la date effective de départ à la retraite.	Volatilité du niveau de décaissement des avantages dépendant de la date effective de départ de la société des salariés embauchés avant 2007.
Stratégie d'investissement	Bien que n'étant pas considéré comme un actif du régime, le plan est financé via un « rabi trust ».	Voir ci-dessous	Contrat d'assurance permettant la disponibilité immédiate des fonds placés. Actif caractérisé par une faible volatilité de la performance financière.	Absence d'actif.

Pension Royaume-Uni : en 2024, le groupe a externalisé l'ensemble de la gestion de ce plan auprès d'une compagnie d'assurances. De ce fait, le groupe ne supporte plus aucun risque. Cette opération n'a pas généré de perte ou de gain significatif sur la période. La date de cet événement a été fixée au 31 août 2024 et les calculs effectués à son égard ont été élaborés sur la base des conditions de marché à cette date.

Pension Plan B États-Unis : en 2023, le groupe avait externalisé l'ensemble de la gestion de ce plan auprès d'une compagnie d'assurances. De ce fait, le groupe ne supporte plus aucun risque. Cette opération n'avait pas généré de perte ou de gain significatif sur la période. La provision pour risque non utilisée qui était inscrite dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022 avait été reprise au 31 décembre 2023 dans les autres produits opérationnels non courants.

NOTE 5.3.2 ÉVOLUTION

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES RETENUES

	France		Royaume-Uni		Italie		États-Unis		Inde	
	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024
Évolution des salaires	4,30%	4,20%	n/a	n/a	n/a	3,00%	n/a	n/a	9,00%	9,50%
Évolution des retraites	n/a	n/a	5,00%	5,00%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Taux d'actualisation financière	3,15%	3,45%	4,50%	5,00%	3,15%	3,45%	5,00%	5,35%	7,00%	6,80%

Une évolution de -0,5 % du taux d'actualisation aurait l'impact suivant sur la dette actuarielle (DBO) et le coût d'une année supplémentaire (SC) :

<i>en milliers d'euros</i>	Europe (inc. France)	États-Unis	Inde	TOTAL
Impact sur la dette actuarielle (DBO)	2 023	136	79	2 238
Impact sur le coût d'une année supplémentaire (SC)	203	6	19	228

Les hypothèses d'évolution de salaires correspondent, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et des prévisions d'augmentations individuelles.

Le taux de rotation et le taux de mortalité tiennent compte des spécificités de chaque pays et de chaque société. Le taux de rotation pris en compte diffère en fonction du statut et de l'âge des personnes concernées. Au 31 décembre 2024, l'utilisation pour le calcul des engagements aux États-Unis de la table de mortalité RPEC MP-2021, publiée par la SOA (Society of Actuaries) en 2021, n'a pas eu d'impact sur la dette actualisée.

Le taux utilisé pour actualiser les obligations est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Le taux retenu pour l'inflation médicale est de 6,50 % au 31 décembre 2024. Une variation de 1 % de l'inflation médicale aurait un impact sur la dette actuarielle (DBO) de +0,1 million d'euros et n'aurait pas d'impact sur le coût d'une année supplémentaire (SC).

Pour le calcul des indemnités de fin de carrière en France, les évaluations reposent sur un départ volontaire du salarié, ce qui implique que l'engagement calculé inclut les charges sociales. Les taux de charges sociales pris en compte pour l'évaluation de l'engagement 2024 se situent entre 37 et 53 % en fonction des entités et des catégories professionnelles concernées.

L'âge de départ à la retraite pris en compte dans le calcul des indemnités de fin de carrière et des compléments de retraite a été déterminé en conformité avec les législations en vigueur dans les pays concernés.

COMPOSITION DES ACTIFS DE COUVERTURE (EN %)

Au 31 décembre 2024, les actifs de couverture sont répartis de la façon suivante :

	31.12.2023			31.12.2024		
	France	Royaume-Uni	États-Unis	France	Royaume-Uni*	États-Unis*
Actions	12,90%			14,00%		
Obligations	72,10%		100,00%	74,70%		
Autres actifs de couverture	15,00%	100,00%		11,30%		
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%		

* L'absence de données s'explique par l'externalisation de la gestion des actifs de couverture liés au Pension plan UK et au Pension plan B US.

RÉCONCILIATION DES POSTES DU BILAN

La provision se décompose par pays de la façon suivante :

en milliers d'euros						31.12.2024	
	France IFC	France autres	Royaume-Uni*	États-Unis	Autres	Total	
Valeur actuelle de l'obligation	26 036	1 424	0	4 031	6 672	38 163	
Juste valeur des actifs financiers	3 210	0	0	0	1 698	4 908	
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	-22 826	-1 424	0	-4 031	-4 974	-33 255	
				Dont :	Provision	-33 294	
					Actif	38	
en milliers d'euros						31.12.2023	
	France IFC	France autres	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total	
Valeur actuelle de l'obligation	24 862	1 447	9 974	4 295	3 929	44 507	
Juste valeur des actifs financiers	3 212	0	10 680	953	1 494	16 339	
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	-21 650	-1 447	706	-3 342	-2 435	-28 168	
				Dont :	Provision	-29 884	
					Actif	1 713	

* Cf paragraphe « Définitions » ci-avant.

ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS ET DES ACTIFS DE COUVERTURE SUR L'EXERCICE

en milliers d'euros	France		Royaume-Uni		États-Unis		Autres		Total	
	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024
Engagement										
Début de période	21 873	26 309	9 677	9 975	40 517	4 295	3 378	3 931	75 445	44 509
Coût des services	1 823	2 262		0	67	77	395	749	2 285	3 088
Coût de l'actualisation	872	895	458	295	542	212	207	279	2 079	1 681
Prestations payées	-511	-246	-807	-860	-7 807	-413	-200	-583	-9 325	-2 102
Liquidation / réduction et autres		0		-9 097	-29 932	0		0	-29 932	-9 097
Coût des services passés	-206								-206	0
Entrée de périmètre	41						172	2 343	213	2 343
Pertes (gains) actuariels - expérience et hyp. démographiques	398	-403	-60	-84	1 341	-288	-127	-99	1 552	-874
Pertes (gains) actuariels - hypothèses financières	2 019	-1 357	381	-703	122	-102	170	-88	2 692	-2 250
Autres coûts		0	128	209	106	0	-2	81	232	290
Correction taux de change		0	198	265	-661	250	-60	60	-523	575
Fin de période	26 309	27 460	9 975	0	4 295	4 031	3 931	6 672	44 509	38 162
Actifs de couverture										
Début de période	3 119	3 212	10 194	10 680	37 109	953	1 372	1 498	51 794	16 343
Cotisations de l'employeur		0	0	-517	0	0	152	170	152	-347
Prestations payées	-405	-231	-807	-860	-7 301	0	-27	-39	-8 540	-1 130
Rendement attendu des actifs	115	101	479	324	331	0	57	47	982	472
Écart rendement attendu / rendement réel du fonds	383	128	605	-814	1 550	0	-78	2	2 460	-684
Entrée de périmètre									0	0
Liquidation		0	0	-9 096	-30 210	-953	0	0	-30 210	-10 049
Autres		0	0	0		0	22	20	22	20
Correction taux de change		0	209	283	-526	0	0	0	-317	283
Fin de période	3 212	3 210	10 680	0	953	0	1 498	1 698	16 343	4 908
Réconciliation de la provision										
Début de période	-18 754	-23 097	518	706	-3 408	-3 342	-2 006	-2 433	-23 648	-28 166
Charge de l'année	-2 403	-2 841	-107	-180	-662	-289	-578	-911	-3 750	-4 221
Cotisations employeur	0	0	0	-517	0	0	152	170	152	-347
Prestations payées	106	15	0	0	506	-540	173	544	785	19
SORIE	-2 005	1 673	284	-27	87	390	-85	59	-1 719	2 095
Entrée de périmètre	-41	0					-172	-2 343	-213	-2 343
Autres							22		22	0
Correction taux de change			11	18	135	-250	60	-60	206	-292
Fin de période	-23 097	-24 250	706	0	-3 342	-4 031	-2 433	-4 974	-28 165	-33 255
							Dont :	Provisions	-29 884	-33 294
								Actif	1 713	38

VENTILATION DE LA CHARGE DE LA PÉRIODE

IAS 19 révisé en milliers d'euros	France		Royaume-Uni		États-Unis		Autres		Total	
	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024
Coût des services	1 617	2 262	0	0	67	77	395	749	2 079	3 088
Coûts de l'actualisation	872	895	458	295	542	212	207	279	2 079	1 681
Rendement attendu des actifs	-115	-101	-479	-324	-331	0	-57	-47	-982	-472
Reconnaissance des pertes/gains	29	-215					36	-130	65	-345
Frais d'administration	0		128	209	384	0	-2	60	510	269
Charge nette	2 403	2 841	107	180	662	289	578	910	3 750	4 220

NOTE 5.4 RÉMUNÉRATIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS

En contrepartie des services rendus, le groupe est susceptible d'octroyer à certains membres du personnel des plans fondés sur des actions réglées en actions ou en trésorerie. Le groupe comptabilise alors son engagement au fur et à mesure des services rendus par les bénéficiaires, de la date d'attribution jusqu'à la date d'acquisition des droits.

NOTE 5.4.1 PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION

Un plan de 700 BSPCE*, avec option de rachat des actions par Manitou BF, a été mis en place lors de l'acquisition d'easyLi. Les avantages accordés au titre de ce plan, évalué à la juste valeur au moment de l'attribution, constituent un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel, étalé par tranches, sur la durée d'acquisition des droits de l'avantage consenti (janvier 2023 – juin 2027) en contrepartie d'une dette sociale. Le groupe réexamine à chaque clôture conjointement la juste valeur et le nombre d'instruments exerçables en prenant en compte les nouvelles perspectives de performances, d'attributions et d'éventuels départs. Compte tenu de la non atteinte des critères, aucune charge de personnel chez Manitou BF au titre d'IFRS 2 a été comptabilisée au 31 décembre 2024 et la dette comptabilisée en 2023 a été reprise générant un produit de 0,1 million d'euros.

* Définition des BSPCE dans la partie 8.5 de l'URD 2024.

NOTE 5.4.2 ATTRIBUTION DE PHANTOM SHARES

Le Directeur général bénéficie d'un plan de Phantom Shares par lequel ce dernier pourra percevoir une prime annuelle dont le montant sera basé

sur la valeur de l'action. Cette prime est soumise à des conditions de performance et de présence. Un plan similaire a été mis en place pour les membres de l'Excom.

Au titre de l'exercice 2024, il a été attribué 28 879 Phantom Shares valorisées à 0,6 M€ (42 500 Phantom Shares attribuées en 2023 valorisées 0,7 M€).

NOTE 5.4.3 CHARGE RELATIVE AUX RÉMUNÉRATIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS

Dans les comptes consolidés, l'avantage consenti aux bénéficiaires au titre des plans détaillés ci-dessus est comptabilisé en charges opérationnelles.

Les montants sont présentés ci-après :

Plan (en milliers d'euros)	Charges 2023	Charges 2024
Plan d'options de souscription	99	-99
Phantom Shares	982	603
Autres		
Total	1 081	504

NOTE 5.5 RÉMUNÉRATION ET AUTRES AVANTAGES DES DIRIGEANTS

Les montants totaux de la rémunération et des avantages en nature versés aux dirigeants sont les suivants :

en milliers d'euros	Mandataires sociaux non dirigeants		Mandataires sociaux dirigeants		Membres du Comité exécutif non mandataires	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Salaires	163	193			2 301	4 083
Mandats	585	716	1 213	1 795		
Indemnités supplémentaires						
Options attribuées						
Valorisation des options attribuées						
Options levées						
Provisions au bilan et engagements (provision pour primes ou indemnités)	446	501	903	682	2 359	3 801

Les informations sur la politique de rémunération sont disponibles dans le chapitre 5 de l'URD 2024.

NOTE 6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

NOTE 6.1 GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

NOTE 6.1.1 ÉVOLUTION DE LA VALEUR NETTE COMPTABLE



PRINCIPES COMPTABLES

Selon la norme IAS 38, une immobilisation incorporelle est portée à l'actif si elle est identifiable (séparable, c'est-à-dire qu'elle peut être séparée de l'entité et être vendue, transférée, concédée par licence, louée ou échangée, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié ; ou résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux, que ces droits soient ou non cessibles ou séparables de l'entité ou d'autres droits et obligations) :

- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité ;
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

GOODWILL

Les principes comptables relatifs aux écarts d'acquisition (goodwill) sont décrits en note 3, « Périmètre de consolidation ».

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais de développement sont comptabilisés en tant qu'actif lorsqu'ils satisfont à l'ensemble des critères suivants :

- le produit ou le procédé est clairement identifié et les coûts attribuables à ce produit ou à ce procédé peuvent être identifiés séparément et évalués de façon fiable ;
- le produit ou le procédé constitue une nouveauté ou une amélioration substantielle d'un produit ou d'un procédé existant ;
- la faisabilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée ;
- l'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser ou d'utiliser le produit ou le procédé ;
- il existe un marché pour ce produit ou ce procédé ou, en cas d'utilisation interne, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée ;
- des ressources suffisantes existent et sont disponibles pour achever le développement puis utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.

Ces frais comprennent principalement les coûts de personnels affectés aux projets, la part des coûts de structure dédiée à l'activité de développement, les coûts d'études externes et les coûts de réalisation des prototypes.

Les frais de développement engagés entre la décision d'entrer dans le développement, l'industrialisation d'un matériel nouveau et la phase de tests et de fabrication en présérie de ce même matériel sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être mis en service.

Les frais relatifs à l'étude préalable, à la phase d'analyse fonctionnelle et à la formation des utilisateurs sont enregistrés dans les charges de la période.

Les logiciels

Les coûts encourus dans le cadre de la mise en place d'un système d'information intégré (ERP) sont comptabilisés en tant qu'actif pour la part relative à la conception détaillée du projet, à la programmation, aux tests et à la documentation, s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité et si le coût de cet actif peut être évalué et suivi de façon fiable.

Les logiciels acquis comme un moyen d'exploitation étant destinés à être conservés durablement par le groupe sont immobilisés.

Les coûts de configuration et de customisation liés à la mise en place d'un logiciel en mode SAAS (Software As A Service) sont immobilisés lorsqu'ils répondent à la définition d'un actif incorporel (création d'interfaces, adaptation du système d'information existant). Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés :

- en charges opérationnelles, lorsqu'ils sont réalisés en interne ;
- en charges opérationnelles ou en charges à étaler, lorsqu'ils sont réalisés par un prestataire externe, selon la nature des services rendus.

Les marques ainsi que les relations clients acquises et autres immobilisations incorporelles sont portées à l'actif s'ils répondent aux critères d'IAS 38.

Évaluation postérieure : la norme IAS 38 donne la possibilité de réévaluer tout ou partie des immobilisations après la date de transition. Le groupe a décidé de ne pas retenir cette option.

Les amortissements sont calculés selon la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Brevets	5 ans
Logiciels informatiques	3 ans
Systèmes d'information complexes – ERP	7 ans
Frais de développement	5 ans

<i>en milliers d'euros</i>	Goodwill	Frais de développement	Logiciels	Marques	Relations clients et autres immobilisations incorporelles	Total immobilisations incorporelles
Montant brut au 31 décembre 2023	79 673	138 427	78 307	30 085	52 870	299 689
Acquisitions	0	20 625	814	0	10 546	31 985
Cessions	0	-482	-9	0	0	-491
Variation de périmètre	4 422	4	198	804	640	1 646
Autres	0	-472	12 106	0	-12 165	-531
Écart de conversion	4 998	2 641	935	1 850	1 946	7 371
Montant brut au 31 décembre 2024	89 094	160 743	92 350	32 739	53 836	339 668
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2023	-73 793	-80 853	-65 854	-29 183	-35 289	-211 180
Dotations	0	-9 460	-6 645	-210	-2 185	-18 501
Reprises	0	476	3	0	0	480
Variation de périmètre	0	-4	-175	0	-575	-754
Autres	0	-28	13	0	2	-13
Écart de conversion	-4 960	-1 448	-448	-1 846	-1 835	-5 576
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2024	-78 753	-91 317	-73 106	-31 239	-39 883	-235 545
Montant net au 31 décembre 2023	5 880	57 574	12 453	902	17 580	88 509
Montant net au 31 décembre 2024	10 341	69 426	19 244	1 500	13 954	104 123

Les principaux investissements incorporels 2024 concernent les frais de développement pour 20,6 millions d'euros, les systèmes d'information pour 0,8 million d'euros et les autres immobilisations incorporelles pour 10,5 millions d'euros.

NOTE 6.1.2 DÉTAIL DES GOODWILL NETS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2024
EasyLi	2 283	2 283
MN Lifttek Oy	1 664	1 664
Gi.Erre SRL	1 367	1 221
COME SRL	0	1 259
Metal Work SRL	0	2 270
Manitou Centres SA PTY LTD	0	1 078
Autres	566	566
Total	5 880	10 341

En 2024, l'acquisition de COME SRL et de Metal Work SRL a donné lieu à la comptabilisation de goodwill définitifs, respectivement pour 1,3 million et 2,3 million d'euros. Une marque a été constaté pour Metal Work à hauteur de 0,6 million d'euros.

Le rachat d'actifs de DEZZO par Manitou Centres SA PTY LTD a également engendré la comptabilisation d'un goodwill pour 1,1 million d'euros.

Le goodwill définitif de GI.ERRE SRL est de 1,2 million d'euros. Son montant a été ajusté de -0,2 million d'euros sur l'exercice 2024, et partiellement affecté à la marque GI.ERRE SRL.

**PRINCIPES COMPTABLES**

Les immobilisations corporelles correspondent à un actif physique que l'entreprise continuera à utiliser après l'exercice en cours.

Elles concernent plusieurs types d'actifs : terrains, constructions, installations générales, outillage, matériel, véhicules, équipements informatiques, etc. Le groupe regroupe ses immobilisations corporelles en cinq postes :

- les terrains ;
- les constructions ;
- les installations techniques, matériel et outillage ;
- les autres immobilisations corporelles ;
- les immobilisations corporelles en cours.

Une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à l'actif lorsque :

- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité ;
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

COMPTABILISATION INITIALE

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond au coût historique d'acquisition ou de production.

Concernant l'approche par composants, les principes actuellement appliqués sont les suivants :

- en ce qui concerne les bâtiments, la partie « construction » proprement dite (gros œuvre) et la partie « aménagements » (cloisons, électricité, installations air comprimé, etc.) font l'objet de durées d'amortissement différentes (20 à 30 ans pour les constructions et 10 ans pour les aménagements) ;
- en ce qui concerne le matériel industriel et les autres immobilisations corporelles d'une valeur unitaire significative (supérieure à 50 000 euros), en fonction de la nature des éléments constitutifs et du rythme d'usure de chacun de ces éléments, les composants dont la valeur unitaire est supérieure à 15 % de la valeur globale de l'immobilisation sont également séparés, de manière à appliquer des durées d'amortissement différentes.

LES AMORTISSEMENTS sont calculés sur la base de la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La

base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables.

Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Construction	Entre 20 et 30 ans ⁽¹⁾
Aménagement des terrains et des constructions	10 ans ⁽²⁾
Marché industriel	Entre 3 et 7 ans ⁽³⁾
Outillages industriels et moules	3 ans
Matériel de transport	
Voitures de tourisme	4 ans
Gros véhicules utilitaires	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Entre 3 et 5 ans ⁽⁴⁾
Mobilier de bureau	10 ans

(1) Selon la qualité des bâtiments construits

(2) Excepté les agencements des biens loués qui sont amortis sur la durée de location du bien

(3) Selon le type de matériel

(4) Selon le type d'équipement

MATÉRIELS PRIS OU DONNÉS EN LOCATION

Les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des clients ne sont pas immobilisés, qu'il s'agisse de matériels préalablement immobilisés, pris en crédit-bail (leasing adossé) ou pris en location (location adossée). Ces actifs sont présentés en créances pour un montant égal à l'investissement net du contrat de location.

Les matériels faisant l'objet de contrats de location simple au bénéfice des clients sont immobilisés dans les catégories d'actifs appropriées. Ils sont amortis sur une durée de huit ans.

TRAITEMENT DES SUBVENTIONS

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable que ces dernières seront reçues et que le groupe sera à même de se conformer aux conditions d'attribution.

Les subventions relatives à des actifs amortissables sont comptabilisées initialement au passif du bilan et rapportées au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs considérés. Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé comme une subvention en résultat de la période.

	Terrains	Bâtiments	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	Total immobilisations corporelles
<i>en milliers d'euros</i>						
Montant brut au 31 décembre 2023	63 571	227 367	266 067	131 562	41 495	730 063
Acquisitions	1 441	2 716	11 370	34 893	60 047	110 467
Cessions	0	-28	-1 506	-1 365	0	-2 899
Variation de périmètre	1 106	8 460	15 236	4 932	0	29 733
Autres	3 011	28 179	16 214	-18 844	-50 298	-21 739
Écart de conversion	329	3 216	4 247	1 279	837	9 907
Montant brut au 31 décembre 2024	69 458	269 910	311 627	152 456	52 081	855 533
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2023	-15 093	-134 409	-207 578	-70 754	0	-427 834
Dotations	-1 855	-9 980	-20 849	-16 374	0	-49 057
Reprises	0	28	1 297	1 229	0	2 554
Variation de périmètre	0	-2 987	-7 763	-2 674	0	-13 424
Autres	0	-7	19	12 181	0	12 193
Écart de conversion	-141	-1 378	-3 167	-628	0	-5 314
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2024	-17 089	-148 732	-238 040	-77 021	0	-480 881
Montant net au 31 décembre 2023	48 478	92 958	58 490	60 808	41 495	302 230
Montant net au 31 décembre 2024	52 370	121 178	73 587	75 436	52 081	374 651

Les investissements réalisés en 2024 s'élevèrent à 110,5 millions d'euros contre 93,1 millions d'euros en 2023. Ils comprennent 35,9 millions d'euros de terrains et bâtiments, 28,4 millions d'euros de matériels de flotte de location et 46,2 millions d'euros de matériels industriels et autres équipements.

NOTE 6.3 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS



PRINCIPES COMPTABLES

Les actifs à durée d'utilité indéterminée, par exemple les goodwill, ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs de R&D amortis sont revus à chaque clôture, afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur.

Les indices de perte de valeur pris en compte par le groupe sont notamment :

- des investissements significativement supérieurs au budget initial ;
- un retournement de marché et des performances économiques plus faibles ;
- des changements de lois ou normes ;
- des évolutions technologiques majeures ;
- des décisions d'arrêt de production.

Lorsqu'un indice de perte de valeur interne ou externe existe, la valeur recouvrable de l'actif concerné est appréciée au niveau du groupe d'actifs auquel il appartient (unité génératrice de trésorerie). Les unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondent à des sous-ensembles cohérents produisant des flux de trésorerie indépendants.

Au niveau de Manitou Group, les principales unités génératrices de trésorerie (UGT) identifiées correspondent à la fabrication et à la commercialisation de matériel de manutention, à la fabrication de mâts, à la commercialisation de pièces de rechange et accessoires, ainsi qu'au financement des ventes de matériel de manutention auprès d'utilisateurs finaux. Les UGT s'intègrent dans les secteurs opérationnels définis par le groupe.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie actualisés attendus provenant de l'utilisation de l'unité génératrice de trésorerie considérée.

Les flux de trésorerie estimés proviennent de plans sur cinq ans validés par la Direction du groupe. Les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de ces plans comprennent notamment l'évolution des marchés dans lesquels les unités génératrices de trésorerie opèrent, les évolutions des prix de vente des produits et des prix d'achat des matières et des composants. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital établi par le groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT considérée, une dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel non courant en diminution de l'actif ou du groupe d'actifs concerné.

ÉCARTS D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉFINIE

Au 31 décembre 2024, le groupe dispose de goodwill pour une valeur nette comptable d'un montant de 10,3 millions d'euros, nécessitant des tests de valeur annuels.

Les tests de dépréciation ont été réalisés sur la base de prévisions de ventes et de profitabilité ainsi que d'un taux d'actualisation de 10,10 % et d'un taux de croissance à l'infini de 2 %.

Une analyse de sensibilité du calcul à une variation conjointe des paramètres suivants a été menée :

- +/-1 point du taux d'actualisation ;
- +/-1 point du taux de croissance à long terme ;
- +/-1 point de taux de marge.

Il n'a pas été mis en évidence de valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable de chacune des unités génératrices de trésorerie.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DE R&D

Compte tenu de l'existence d'indices de perte de valeur, les tests spécifiques relatifs à des actifs de R&D ont été réalisés sur la base de prévisions de ventes et de profitabilité. Le taux d'actualisation appliqué est de 10,10 %. Ces tests n'ont pas conduit à constater des dépréciations. Une baisse supplémentaire de 10 % du chiffre d'affaires ne générerait pas la comptabilisation d'une dépréciation.

AUTRES ACTIFS

Le groupe n'a pas réalisé de test complémentaire sur les actifs corporels, composés principalement de terrains, constructions et de matériel industriel.

NOTE 7 DROIT D'UTILISATION DES ACTIFS LOUÉS ET PASSIFS DE LOYERS



PRINCIPES COMPTABLES

Le groupe apprécie si un contrat est ou contient une location en se fondant sur la définition d'un contrat de location. Selon IFRS 16, un contrat ou une partie d'un contrat est ou contient une location s'il accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une contrepartie. Lors de la conclusion ou de la réappréciation d'un contrat comportant une composante location, le groupe alloue la rémunération prévue au contrat à chaque composante, location et non-location, sur la base de leur prix distinct relatif.

Le groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date de début du contrat de location. L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, puis ensuite au coût diminué de tout amortissement et de toute perte de valeur cumulée. Le montant pouvant être ajusté en fonction de certaines réévaluations du passif de loyers.

Les actifs pris en location sont :

- majoritairement des actifs immobiliers exploités par le groupe ;
- des contrats de location de véhicules ;
- enfin, des contrats de location d'équipements industriels.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal de chaque filiale. C'est ce dernier taux que le groupe utilise généralement en tant que taux d'actualisation.

La dette de loyers est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs à la suite d'un changement d'indice ou de taux, à une nouvelle estimation du montant à payer attendu au titre d'une garantie de la valeur résiduelle ou, le cas échéant, d'une réévaluation de l'exercice d'une option d'achat ou de prolongation ou du non-exercice d'une option de résiliation (qui deviennent alors raisonnablement certains).

Le compte de résultat est également impacté : au lieu de la charge d'exploitation, les preneurs constatent une charge d'amortissement du droit d'utilisation et une charge d'intérêts.

Le groupe a procédé à l'étude de ses contrats de location afin de les analyser au regard des critères déterminant une location selon IFRS 16. Conformément aux exemptions prévues par la norme, le groupe a exclu les contrats de courte durée (inférieure à 12 mois) et les contrats de faible valeur de l'actif (inférieure à 5 000 euros).

La durée de contrat correspond à la période contractuelle non résiliable d'utilisation de l'actif en tenant compte, le cas échéant, des options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain.

L'option d'application d'IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles n'a pas été retenue par le groupe.

NOTE 7.1 DROIT D'UTILISATION DES ACTIFS LOUÉS

<i>en milliers d'euros</i>	Terrains et constructions - droit d'utilisation	Véhicules - droit d'utilisation	Équipements industriels - droit d'utilisation	Autres immobilisations corporelles - droit d'utilisation	Total des droits des actifs loués
Montant brut au 31 décembre 2023	35 751	7 060	1 073	1 078	44 962
Acquisitions	3 136	3 174	0	75	6 386
Cessions	-1 030	-1 671	-54	-489	-3 244
Variation de périmètre	4 796	81	13 566	0	18 443
Autres		26			26
Écarts de conversion	1 021	69	5	39	1 134
Montant brut au 31 décembre 2024	43 674	8 740	14 591	703	67 707
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2023	-18 743	-3 042	-717	-797	-23 297
Dotations	-5 613	-2 524	-3 291	-161	-11 589
Reprises	819	1 645	51	489	3 004
Variation de périmètre		59			59
Autres		-26			-26
Écarts de conversion	-674	-8	-4	-29	-717
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2024	-24 211	-3 896	-3 961	-499	-32 567
Montant net au 31 décembre 2023	17 009	4 018	357	280	21 665
Montant net au 31 décembre 2024	19 463	4 844	10 629	204	35 140

NOTE 7.2 PASSIFS DE LOYERS

	<i>en milliers d'euros</i>	2024
Moins de 1 an		9 373
Entre 1 et 5 ans		13 598
Au-delà de 5 ans		5 115
Total		28 087

NOTE 8 BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

NOTE 8.1 STOCKS



PRINCIPES COMPTABLES

VALORISATION ET DÉPRÉCIATION DES STOCKS

Les stocks ont été valorisés sur les bases suivantes :

- marchandises : valorisées au prix d'achat moyen pondéré ;
- matières premières : valorisées au prix d'achat moyen pondéré ;
- produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main-d'œuvre au coût réel).

Les produits semi-ouvrés et finis sont valorisés sur la base d'un niveau d'activité normal.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation des stocks ont été comptabilisées lorsque la valeur nette de réalisation des biens et marchandises est inférieure à leur prix de revient.

<i>en milliers d'euros</i>	Matières premières	Encours de fabrication	Produits finis	Marchandises	Total stocks
Montant brut au 31 décembre 2023	290 879	108 080	391 683	118 241	908 884
Variation de périmètre	14 792		0	166	14 958
Reclassement	5 722		713	3 475	9 910
Mouvements	-22 345	-48 529	22 584	4 265	-44 024
Écarts de conversion	5 590	465	6 627	2 386	15 069
Montant brut au 31 décembre 2024	294 638	60 016	421 607	128 534	904 795
Provisions au 31 décembre 2023	-8 750		-6 354	-12 210	-27 314
Variation de périmètre			0	0	0
Reclassement	811		697	-1 496	12
Mouvements	-1 249	0	-3 085	-984	-5 318
Écarts de conversion	-186		-52	-356	-594
Provisions au 31 décembre 2024	-9 374	0	-8 794	-15 045	-33 213
Montant net au 31 décembre 2023	282 129	108 080	385 329	106 031	881 570
Montant net au 31 décembre 2024	285 264	60 016	412 813	113 488	871 582

Les reclassements concernent pour l'essentiel les matériels donnés en location et immobilisés qui sont transférés en stock à la fin du contrat de location pour être vendus comme matériels d'occasion.

NOTE 8.2 CRÉANCES CLIENTS



PRINCIPES COMPTABLES

Les créances clients sont des actifs financiers courants, initialement enregistrées selon les dispositions d'IFRS 15 et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à trois mois.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation sur la base des pertes de crédit attendues (note 12.1.2).

CRÉANCES COURANTES

<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut	Dépréciations	Montant net
31 décembre 2023	649 712	-4 820	644 892
Variation de périmètre	23 441	-2	23 440
Reclassement	-664	25	-639
Mouvements	-183 066	1 822	-181 245
Écarts de conversion	6 607	-78	6 529
Total au 31 décembre 2024	496 030	-3 053	492 977

CRÉANCES NON COURANTES

Les créances non courantes sont nulles sur la période.

Le groupe a en général recours à une assurance-crédit pour sécuriser son en-cours clients. Dans certains cas, sur la base de la connaissance du client acquise par le groupe, l'en-cours pour un client donné peut être supérieur au montant garanti.

PROGRAMME DE WHOLESAL

Le groupe dispose d'un programme de financement des créances de ses distributeurs. Ce programme est mis en place dans un cadre strict entre plusieurs sociétés du groupe, leurs distributeurs et un organisme de financement. Il est basé sur la cession de créances non escomptées et permet au groupe de se faire payer à la date d'échéance de la facture par la banque et au distributeur de négocier avec la banque un financement. Ainsi, les créances sont maintenues en créances opérationnelles dans la rubrique « Clients » jusqu'au paiement par l'organisme financier. Le risque est transféré à l'organisme de financement sans recours possible, sauf si les créances cédées dépassent les lignes de crédit négociées. Ce programme inclut également une assurance-crédit.

Les créances cédées qui ne sont pas déconsolidées et donc inscrites en créances clients au 31 décembre 2024 s'élèvent à 22,5 millions d'euros contre 99,7 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Le total de l'en-cours auprès de l'organisme financier est de 168,2 millions d'euros contre 197,7 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Il n'existe pas de risque de recours sur les créances échues au 31 décembre 2024.

Dans le cadre de ce programme, l'organisme financier a octroyé un préfinancement de 87,0 millions d'euros en décembre 2024. L'analyse des risques et avantages telle que définie par IFRS 9 a conduit le groupe à dé-comptabiliser l'ensemble de ces préfinancements.

Le coût financier sur l'année 2024 est quasi nul.

PROGRAMME D'AFFACTURAGE

En décembre 2024, un contrat d'affacturage a été mis en place. Dans le cadre de ce programme, la société MBF a cédé des créances clients et les avoirs rattachés, sans recours contre les risques de défaillance du débiteur. L'analyse des risques et avantages telle que définie par IFRS 9 a conduit le groupe à dé-comptabiliser les créances cédées visées par ce programme d'affacturage.

Le montant de créances cédées décomptabilisées au 31 décembre 2024 au titre de ce programme est de 12,7 millions d'euros.

PROGRAMME FLOOR PLANS

Sur le marché américain et conformément aux pratiques du secteur, Manitou North America a, avec ses distributeurs, des accords de financement de stock (floor plans) pour des périodes variables pouvant aller jusqu'à 24 mois. Dans le cadre de ces floor plans, les distributeurs doivent régler les machines dès qu'elles sont vendues au client final et au plus tard à l'issue de l'accord de financement de stock. Les créances échues font l'objet d'un suivi individualisé. Les critères de dépréciation sont essentiellement évalués client par client en fonction de l'ancienneté des créances. Chaque entité effectue cette analyse en fonction des spécificités de ses marchés.

Les montants enregistrés au titre de la constitution et la reprise des provisions pour dépréciation de créances clients sont enregistrés en « Frais commerciaux, marketing et service ».

Les pertes sur créances clients se sont élevées à 0,8 million d'euros sur l'exercice 2024 et ont également été enregistrées sur la ligne « Frais commerciaux, marketing et service » du compte de résultat.

NOTE 8.3 AUTRES CRÉANCES

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2023	Variation de périmètre	Mouvements	Écarts de conversion	31 décembre 2024
Créances fiscales et sociales	61 320	3 160	-24 975	-225	39 279
Autres créances	6 040	105	1 165	44	7 354
Avances et acomptes sur commandes	7 888	604	-3 280	-85	5 127
Charges constatées d'avance	18 043	1 936	8 441	291	28 712
Total autres créances courantes	93 291	5 805	-18 649	26	80 473
Autres créances non courantes	5 184	0	-273	240	5 151
Total autres créances non courantes	5 184	0	-273	240	5 151
Total autres créances	98 476	5 805	-18 922	265	85 624

NOTE 8.4 DETTES D'EXPLOITATION

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2023	Variation de périmètre	Mouvements	Écarts de conversion	31 décembre 2024
Fournisseurs et comptes rattachés	467 633	23 203	-174 304	2 327	318 860
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	139 397	3 726	-3 629	988	140 483
<i>Autres dettes d'exploitation</i>	61 996	411	5 414	837	68 658
<i>Produits constatés d'avance</i>	19 758	2 921	6 050	851	29 580
Autres dettes d'exploitation	221 151	7 057	7 836	2 676	238 720
Dettes fournisseurs d'immobilisations	15 167		-1 207	8	13 968
Autres dettes	236 318	7 057	6 629	2 683	252 688
Autres dettes non courantes	9 923	0	1 138	599	11 660
Total dettes d'exploitation	713 875	30 260	-166 536	5 609	583 208

NOTE 8.5 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

	<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2024
+ Variation des stocks		167 664	-49 342
+ Variation des créances		174 131	-199 859
dont Clients		162 347	-181 245
dont Créances de financement des ventes		-2 971	489
dont Autres créances		14 755	-19 104
- Variation des autres passifs courants		105 059	-164 145
dont Fournisseurs et comptes rattachés		48 040	-174 301
dont Autres dettes courantes d'exploitation		53 670	9 019
dont Autres dettes non courantes		3 350	1 138
Total variation du besoin en fonds de roulement*		236 736	-85 057

* Définition du BFR dans la partie 8.5 de l'URD 2024.

NOTE 9 LES CAPITAUX PROPRES ET LE RÉSULTAT PAR ACTION

NOTE 9.1 CAPITAUX PROPRES

NOTE 9.1.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social se compose de 39 668 399 actions au 31 décembre 2024.

NOTE 9.1.2 GESTION DES CAPITAUX PROPRES

Le groupe attache une importance significative à la gestion de son capital, visant à assurer la stabilité financière, à soutenir ses activités opérationnelles et à fournir un rendement adéquat aux actionnaires.

Dans le cadre de sa gestion du capital, le groupe adopte une politique visant à limiter son ratio dettes/capitaux propres pour garantir une structure financière solide et à réduire le risque. L'entreprise évalue régulièrement son capital afin de déterminer s'il est adéquat pour

soutenir ses opérations et sa croissance future. La politique du groupe est de conserver une combinaison appropriée de dettes et de capitaux propres pour financer ses activités.

Le groupe peut être amené à racheter ses propres actions sur le marché pour la mise en œuvre de son contrat de liquidité. Ce contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie AFEI (Association française des entreprises d'investissement) a été signé avec un prestataire de services d'investissement. Au 31 décembre 2024, les moyens affectés à la mise en œuvre de ce contrat de liquidité ressortent à 20 958 actions, soit une valorisation comptable de 359 milliers d'euros contre 19 973 actions, soit une valorisation comptable de 167 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

NOTE 9.1.3 TITRES D'AUTOCONTRÔLE



PRINCIPES COMPTABLES

Les titres d'autocontrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, quelle que soit leur affectation future (IAS 32).

Lors de la cession des titres, le prix de cession est comptabilisé directement en augmentation des capitaux propres du groupe et, dès qu'il est encaissé, en trésorerie. Aucun profit ou perte n'est donc comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

<i>en nombre d'actions</i>	Réalisation au 31 décembre 2023	% du capital	Réalisation au 31 décembre 2024	% du capital
DÉTENTION À L'OUVERTURE (PLAN D' ACTIONS)	1 381 461		1 381 461	
Achats d'actions				
Ventes d'actions				
Levées d'options d'achat				
DÉTENTION À LA CLÔTURE (PLAN D' ACTIONS)	1 381 461	3,48%	1 381 461	3,48%
Couverture des options d'achats				
Contrat de liquidité	19 973		20 958	
SOMME DES TITRES EN AUTOCONTRÔLE	1 401 434	3,53%	1 402 419	3,54%

Le coût d'acquisition des titres achetés et le produit de la cession des titres vendus ont respectivement été inscrits en diminution et en augmentation de la situation nette. Les actions d'autocontrôle ne donnent pas droit à distribution de dividendes.

NOTE 9.1.4 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'Assemblée générale réunie le 13 juin 2024 a approuvé le montant des dividendes distribués au titre de l'exercice 2023. Il s'élève à 1,35 euro par action, soit un montant de 53 552 339 euros.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale arrêtant les comptes de l'exercice 2024 de distribuer un dividende de 1,25 euro par action, soit un montant de 49 585 499 euros.



PRINCIPES COMPTABLES

MODALITÉS DE CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, sous déduction du nombre moyen d'actions autodétenues. Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de Manitou BF et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires (en milliers d'euros)	143 391	121 877
<i>Nombre d'actions total moyen (en milliers d'actions)</i>	39 668	39 668
<i>Nombre d'actions d'autocontrôle moyen (en milliers d'actions)</i>	1 400	1 402
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (en milliers d'actions)	38 268	38 266
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION (EN EUROS)	3,75	3,18
Résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires (en milliers d'euros)	143 391	121 877
<i>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (en milliers d'actions)</i>	38 268	38 266
<i>Nombre d'actions dilutives moyen (en milliers d'actions)</i>	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté des actions dilutives (en milliers d'euros)	38 268	38 266
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)	3,75	3,18

NOTE 10 PROVISIONS

NOTE 10.1 PROVISIONS



PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

GARANTIE

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur vente aux réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas. La provision est établie sur la base de projections de données statistiques historiques.

Une provision peut aussi être comptabilisée dans le cadre d'une campagne de rappel d'un matériel spécifique pour résoudre un dysfonctionnement significatif ou dangereux. Dans ce cas, la provision est évaluée en appliquant le coût unitaire de remise à niveau au parc des machines concernées.

MESURES DE RESTRUCTURATION/INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Le coût estimé des mesures de restructuration et des indemnités de fin de contrat de travail est pris en charge et comptabilisé en provision lorsqu'elles ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

	Provisions pour garantie	Provisions pour risques divers	Provisions pour avantages au personnel	Total provisions
<i>en milliers d'euros</i>				
31 décembre 2023	34 501	3 186	29 998	67 685
Dont part - d'un an	25 737	1 561	521	27 819
Dont part + d'un an	8 764	1 625	29 477	39 865
Augmentation	13 343	26 737		40 079
Reprise de provision utilisée	-10 675	-1 409		-12 083
Reprise de provision non utilisée	-2 288	-22 165		-24 453
Variation			2 840	2 840
Recyclage			-2 126	-2 126
Variation du périmètre			2 380	2 380
Reclassement	1 125	0	71	1 196
Écarts de conversion	611	4	305	920
Au 31 décembre 2024	36 616	6 353	33 469	76 438
Dont part - d'un an	27 148	1 464	549	29 161
Dont part + d'un an	9 468	4 889	32 920	47 277

GARANTIE

Les montants enregistrés au titre de la constitution et de la reprise de provisions pour garantie sont principalement inclus dans la ligne « Coût des biens et services vendus » du compte de résultat tout comme les coûts réels de garantie. Cette ligne inclut aussi des provisions constituées au titre de campagnes de rappel de matériel à la suite des incidents de qualité fournisseur.

RISQUES DIVERS

Les risques divers concernent principalement les litiges commerciaux, sociaux ou fiscaux. Les provisions enregistrées correspondent à la

meilleure estimation à la date de clôture par le groupe et ses conseils des risques encourus concernant les litiges en cours.

PASSIFS ÉVENTUELS

Le groupe a des passifs éventuels se rapportant à des actions en justice ou des procédures arbitrales et réglementaires survenant dans le cadre habituel de ses activités. Chacun des litiges connus ou procédures en cours, dans lesquels Manitou BF ou des sociétés du groupe sont impliqués, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêtés des comptes.

NOTE 11 IMPÔTS



PRINCIPES COMPTABLES

La charge d'impôts enregistrée en compte de résultat comprend ce qui suit.

IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

La charge d'impôts courants correspond aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux différentes administrations fiscales au titre de l'exercice et est déterminée en utilisant les taux d'impôt et des règles fiscales applicables dans les pays concernés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont systématiquement comptabilisés. Ils sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Pour les participations dans les filiales, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres et leur valeur fiscale, lorsqu'il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global. Dans ce cas, les impôts différés sont imputés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global. Lors d'un changement de taux d'impôt, l'impôt qui en résulte est comptabilisé en résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés à l'origine en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et dépréciés en cas de risque de non-utilisation.

Au sein d'une même entité fiscale, les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et ses passifs d'impôts exigibles.

Le groupe a, par ailleurs, considéré que la CVAE française avait des caractéristiques proches de certains autres impôts et taxes à l'étranger, par exemple l'IRAP italien, déjà analysé par les émetteurs concernés comme relevant du champ d'application de la norme IAS 12. Conformément aux dispositions d'IAS 12, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présenté sur la ligne « Impôts » du compte de résultat.

NOTE 11.1 VARIATIONS DES POSTES DE BILAN

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2023	Périmètre	Résultat	Paiement	Conversion	Autres*	31 décembre 2024
Impôts courants							
Actifs	12 834						12 645
Passifs	8 742						6 100
TOTAL	4 092	266	-60 810	63 009	-34	23	6 545
Impôts différés							
Actifs	17 846						27 432
Passifs	4 856						6 593
TOTAL	12 990	-3 674	9 992	0	-125	1 657	20 840

* Les autres mouvements d'impôts courants et d'impôts différés se décomposent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	2023	2024
Impôts différés enregistrés dans les réserves - OCI	449	-541
Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées - Instruments de couverture de taux d'intérêt	26	2 194
Autres	20	4
TOTAL	495	1 657

NOTE 11.2 IMPÔTS ENREGISTRÉS EN COMPTE DE RÉSULTAT

	<i>en milliers d'euros</i>	2023	2024
Impôts courants		-54 407	-60 810
Impôts différés de la période		4 107	12 396
Changement de taux d'impôts différés		45	-24
Utilisation de déficits non reconnus antérieurement		-345	-2 381
Total d'impôts différés		3 807	9 992
TOTAL		-50 600	-50 818

NOTE 11.3 RÉCONCILIATION ENTRE L'IMPÔT AU TAUX LÉGAL EN FRANCE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	<i>en milliers d'euros</i>	2023	2024
Résultat avant impôt des sociétés consolidées par intégration globale		191 570	169 918
Taux d'impôt légal en France		25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique de l'exercice		-49 482	-43 890
Autres impôts		-3 886	-4 234
Dépréciation d'actifs		0	0
Différences permanentes		764	-170
Augmentation/réduction des taux d'impôts (courants et différés)		45	-24
Utilisation de pertes non activées précédemment et pertes reportables non activées		-345	-2 381
Différences de taux (local/groupe) et autres		2 305	-120
Total - impôt sur le résultat		-50 600	-50 818
Taux d'impôt effectif		26,4%	29,9%

Le taux retenu pour élaborer la preuve d'impôt est le taux applicable à Manitou BF, soit le taux d'impôt légal en France de 25,83 %. Celui-ci intègre le taux d'impôt de droit commun de 25 % ainsi que la contribution sociale de 3,3 %.

Les principales différences de taux (local/groupe), pour les sociétés intégrées globalement, concernent les pays suivants :

	<i>en milliers d'euros</i>	2024
Allemagne		-298
Australie		-104
États-Unis		-153
Italie		968
Portugal		162
Royaume-Uni		90
Autres pays		146
TOTAL		812

Sur la période, le taux d'impôt ressort à 29,9 % contre 26,4 % au 31 décembre 2023. Cette variation s'explique par :

- une augmentation des déficits non activés en 2024 par rapport à l'exercice 2023. Ainsi, au 31 décembre 2024, les déficits fiscaux générés par easyLi (France) et par l'Inde n'ont pas été activés pour un impôt estimé à 2,4 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre un montant de déficits non activés de 0,8 million d'euros au 31 décembre 2023. Ces déficits n'ont pas été activés compte tenu des incertitudes sur leur recouvrabilité dans un délai proche ;
- les autres charges d'impôt pour 0,8 million d'euros en 2024, en Italie, contre un autre produit de 1,1 million d'euros en 2023.

En 2024, le groupe a activé les pertes pour ses filiales pour un montant total de 0,6 million d'euros, principalement en Afrique du Sud et en Italie. La récupération de ces déficits est fortement probable sur la base d'un budget et d'un apurement dans un délai de trois ans.

NOTE 11.4 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés constatés proviennent des différences temporelles suivantes :

<i>en milliers d'euros - actif / (passif)</i>	Différences temporelles au 31 décembre 2023	Impôts différés au 31 décembre 2023	Différences temporelles au 31 décembre 2024	Impôts différés au 31 décembre 2024
Immobilisations incorporelles	501	203	835	280
Immobilisations corporelles	-20 268	-5 249	-26 445	-6 794
Location financement*	2 844	778	-5 185	-1 488
Engagements envers le personnel	36 376	9 248	37 255	9 500
Provisions	47 133	11 665	57 567	14 131
Stocks & créances	-19 993	-4 091	-5 709	-364
Divers	-4 496	-1 457	16 120	3 614
Sous-total	42 097	11 098	74 438	18 880
Crédit d'impôts		575		0
Déficits fiscaux reportables		1 317		1 960**
Total		12 990		20 840

* Conformément à l'amendement IAS12, la rubrique inclut des différences temporelles imposables et déductibles d'un montant identique de 1 440k€. Ces différences ont été calculées sur la base des valeurs inscrites au bilan lors des transactions initiales, et compensées dans l'état de la situation financière si les conditions de compensation étaient réunies.

** Dont 631 k€ Manitou Center South Africa, 442 k€ LiftRite, 355 k€ Manitou Americas, 206 k€ Come, 179 k€ Metal Work, 116 k€ Manitou Brazil et 31 k€ Manitou Malaysia

NOTE 11.5 IMPOSITION MINIMALE MONDIALE – PILIER 2

À compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2024, le groupe entre dans le champ des règles du Pilier 2 défini par l'OCDE pour une imposition minimale mondiale, tel qu'adopté en France, juridiction fiscale dans laquelle Manitou BF est la société mère ultime du groupe.

En vertu de la législation Pilier 2, le groupe peut être tenu de payer un impôt complémentaire pour la différence entre son taux d'imposition effectif GloBE par juridiction et le taux minimum de 15 %. Toutefois, la législation prévoit des mesures de protection transitoires pour la période de 2024 à 2026.

Sur la base des données au 31 décembre 2024, toutes les juridictions du groupe peuvent bénéficier des mesures de protection transitoire, permettant à Manitou BF d'être dispensé de payer un impôt complémentaire. Ainsi pour l'exercice 2024, l'application de Pilier 2 n'a aucun impact sur la détermination de la charge d'impôt.

De plus, toutes les juridictions bénéficiaires significatives ont un taux d'impôt, calculé conformément à IAS 12.86, supérieur à 15 %.

Le groupe applique l'exception à la comptabilisation et à la communication des informations relatives aux actifs et passifs d'impôts différés liés à Pilier 2, conformément aux modifications d'IAS 12 publiées en mai 2023.

NOTE 12 LE FINANCEMENT ET LES INSTRUMENTS FINANCIERS

NOTE 12.1 RÉCONCILIATION DES LIGNES DU BILAN

NOTE 12.1.1 BILAN



PRINCIPES COMPTABLES

PRINCIPES D'ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes. La juste valeur est déterminée :

- soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1) ;
- soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux...) ; les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte d'une évolution raisonnable du risque du groupe ou de la contrepartie (niveau 2) ;
- soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le groupe en l'absence de données observables (niveau 3).

ACTIF

	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global		Actifs financiers au coût amorti		Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		Total bilan	
	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024
<i>en milliers d'euros</i>								
Actifs financiers non courants	3 744	3 723	0	0	2 962	2 087	6 705	5 810
Actifs financiers courants			10	171	7 991	5 570	8 001	5 741
Trésorerie et équivalents de trésorerie					54 165	42 600	54 165	42 600
Créances de financement des ventes - part non courante			577	1 617			577	1 617
Autres actifs non courants			5 184	5 151			5 184	5 151
Clients			644 892	492 977			644 892	492 977
Créances de financement des ventes - part courante			1 217	727			1 217	727
Autres créances courantes			93 291	80 473			93 291	80 473
Total	3 744	3 723	745 172	581 115	65 118	50 257	814 034	635 094

Les actifs financiers sont évalués à partir de techniques de valorisation interne (niveau 2) à l'exception de certains équivalents de trésorerie (note 12.1.2), évalués en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1).

Au 31 décembre 2024, la trésorerie et équivalents de trésorerie intègrent une provision de 2,1 millions d'euros, compte tenu d'un risque de non-recouvrement identifié sur la trésorerie de la filiale Manitou Vostok LLC.

PASSIF

Les différentes catégories de passifs financiers à la date de clôture sont les suivantes. Elles sont détaillées dans la note 12.1.3 ci-après.

	<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Passifs financiers non courants		150 875	145 346
Passifs de loyers non courants		16 404	18 713
Autres passifs non courants		15 028	16 764
Passifs financiers courants		300 707	273 405
Passifs de loyers courants		6 959	9 373
Fournisseurs		467 633	318 860
Autres dettes courantes		231 214	247 584
Total		1 188 820	1 030 046

Les passifs financiers sont évalués à partir de techniques de valorisation interne (niveau 2).

NOTE 12.1.2 DÉTAIL ACTIFS



PRINCIPES COMPTABLES

ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

En application d'IFRS 9, les actifs financiers sont classés suivant l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat ;
- actifs financiers évalués au coût amorti ;
- actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

Les créances de financement des ventes sont évaluées au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le montant de la perte constatée est enregistré en compte de résultat.

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LEUR JUSTE VALEUR PAR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et la variation de cette juste valeur est enregistrée dans les autres éléments du résultat global. Ils incluent notamment l'actif lié au plan SERP (Supplemental Employment Retirement Plan) de la filiale américaine.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques significatifs de fluctuation. Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

ACTIFS FINANCIERS À COURT TERME

Ce poste comprend principalement des instruments financiers dérivés dont la comptabilisation est précisée en note 12.2.2.

CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

<i>en milliers d'euros</i>	Créances de location financement	Financement des clients finaux	Total
Montant brut au 31 décembre 2023	1 794	464	2 258
Variation de périmètre			
Autres	0	0	0
Mouvements	489	-473	16
Écarts de conversion	60	10	70
Montant brut au 31 décembre 2024	2 343		2 343
Dépréciations au 31 décembre 2023		-464	-464
Variation de périmètre			
Autres	0	0	0
Mouvements		473	473
Écarts de conversion		-10	-10
Dépréciations au 31 décembre 2024			
Montant net au 31 décembre 2023	1 794	0	1 794
Montant net au 31 décembre 2024	2 343	0	2 343
	Dont :	part non courante	1 617
		part courante	727

Une dépréciation est calculée en fonction des données statistiques historiques pour les clients non analysés de façon unitaire.

L'échéancier des créances de financement des ventes non courantes est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2024	1 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances de location financement - net	1 617	492	848	277
Financement des clients finaux - net				
Créances de financement des ventes - part non courante	1 617	492	848	277

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement de créances.

Le groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles et de financement. L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par les montants d'actifs qui sont présentés au bilan dont le détail est repris ci-après.

<i>en millions d'euros</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Créances de financement des ventes	2	2
Clients et comptes rattachés	645	493
Autres créances	98	86
Trésorerie et équivalents de trésorerie	54	43
Total	799	624

La gestion du risque client est assurée par les Directions financières des différentes entités. Les plus importantes d'entre elles disposent d'équipes dédiées au credit management. Chaque entité met en place des procédures de gestion, des instruments de mesure et des règles de dépréciation de son en-cours clients. Les dossiers les plus sensibles sont suivis et traités en relation avec le service Credit management de la société mère.

Dans la plupart des entités, le risque de crédit est partiellement ou totalement couvert par une assurance-crédit. Les risques de crédit peuvent également être compensés ou limités par des cautions ou des garanties spécifiques.

Il est par ailleurs précisé que la base clients du groupe est très fractionnée. Ainsi, en 2024, aucun client ne représente plus de 6 % du chiffre d'affaires consolidé.

La Direction financière veille également à répartir le risque de contrepartie bancaire auprès d'établissements de premier rang.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

ANALYSE DES CRÉANCES ÉCHUES ET DES DÉPRÉCIATIONS LIÉES

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2024						Total
	Non échu	Échu <30 j	Échu 31 - 90 j	Échu 91 - 120 j	Échu +120 j		
Créances clients	452 944	18 990	17 689	2 751	3 655	496 030	
Dépréciation créances clients	-1 116	-54	-30	-193	-1 659	-3 053	
Créances clients - net	451 828	18 936	17 659	2 558	1 996	492 977	
Créances de financement des clients finaux	0	0	0	0	0	0	
Dépréciation créances de financement des clients finaux	0	0	0	0	0	0	
Créances de financement des clients finaux - net	0	0	0	0	0	0	
Créances de location financement	727	0	0	0	0	727	
Dépréciation créances location financement	0	0	0	0	0	0	
Créances de location financement - net	727	0	0	0	0	727	
Total	452 555	18 936	17 659	2 558	1 996	493 704	

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS SUR CRÉANCES

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2023	Augmentation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassements & autres	Écart de conversion	31 décembre 2024
Dépréciation créances clients	-4 820	-840	791	1 871	23	-78	-3 053
Dépréciation créances de financement des clients finaux	-464			473		-10	0
<i>Dont</i>							
<i>courants</i>	-464			473		-10	0
<i>non courants</i>							
Dépréciation créances location financement							

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2023	Variation	Juste valeur	Recyclage	Écarts de conversion	Var. périmètre	31 décembre 2024
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global*	3 744	-280	31	0	223	5	3 723
Dérivés	386	-320	0	0	0	0	66
Autres actifs financiers non courants	2 576	-1 134	0	-33	614	-2	2 021
Total	6 705	-1 733	31	-33	837	3	5 810

ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les valeurs mobilières de placement et les dérivés ont été valorisés à leur juste valeur à la date de clôture.

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2023	Montant net au 31 décembre 2024
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	2	2
Dérivés	3 786	2 067
Actifs financiers évalués au coût amorti	10	171
Autres actifs financiers courants	4 203	3 501
Total	8 001	5 741

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2023	Montant net au 31 décembre 2024
Disponibilités	52 572	33 775
Dépôts à terme et autres	1 594	8 825
SICAV monétaires & autres		
Total	54 165	42 600

TRÉSORERIE NETTE

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2023	Montant net au 31 décembre 2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actif	54 165	42 600
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Passif	64 975	4 182
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture	-10 810	38 418



PRINCIPES COMPTABLES

ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS

EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction directement attribuables. À chaque clôture, ces emprunts sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières comprennent donc les intérêts ainsi qu'un étalement des coûts encourus sur la durée de l'emprunt.

VALORISATION DES PACTES D'ACTIONNAIRES (PUTS DE MINORITAIRES)

La société Manitou BF a conclu des pactes définissant les modalités de rachat de parts détenues par des actionnaires minoritaires dans des filiales consolidées. En l'absence de norme ou d'interprétation spécifique, la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du groupe. La variation du passif financier relative à l'évolution d'un exercice à l'autre de la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est également comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du groupe.

DETTE NETTE

La dette nette du groupe est la suivante :

	en milliers d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Total passifs financiers courants*		300 708	273 406
Total passifs financiers non courants*		150 875	145 346
TOTAL DETTE BRUTE		451 582	418 752
Trésorerie et équivalents de trésorerie		-54 165	-42 600
Actifs financiers courants		-8 001	-5 741
TOTAL DETTE NETTE		389 415	370 411

* Hors IFRS 16.

	en milliers d'euros	31 décembre 2023 courant	31 décembre 2024 courant
Financements à court terme et découverts bancaires		64 855	4 182
Emprunts bancaires		224 726	237 332
Emprunts sur locations financements		664	401
Dette financière relative aux ventes avec recours		0	0
Dérivés passifs - change et taux		2 129	12 779
Dettes financières à la juste valeur par résultat		0	0
Emprunts obligataires		145	10 135
Autres emprunts		7 459	7 743
Engagements de rachats de titres minoritaires*		729	834
PASSIFS FINANCIERS COURANTS		300 708	273 406
Passifs de loyers courants		6 959	9 373
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS		307 667	282 779

*Au 31 décembre 2024, le groupe a actualisé l'engagement initial de rachat de minoritaires de la société MN-Liftek Oy, qui s'établit à 0,8 million d'euros à la clôture.

	en milliers d'euros	31 décembre 2023 non courant	31 décembre 2024 non courant	Un à cinq ans	+ de cinq ans
Emprunts bancaires		43 263	39 290	31 418	7 872
Emprunts sur locations financements		793	1 674	1 411	263
Dette financière relative aux ventes avec recours		0	0	0	0
Dérivés passifs - change et taux		413	509	-90	599
Dettes financières à la juste valeur par résultat		0	0	0	0
Emprunts obligataires		104 487	94 671	94 671	0
Autres emprunts		537	1 820	1 820	0
Engagement de rachats de titres de minoritaires**		1 382	7 383	912	6 471
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS		150 875	145 346	130 142	15 205
Passifs de loyers non courants		16 404	18 713	13 598	5 115
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS		167 279	164 060	143 740	20 320

Le groupe assure l'essentiel du financement de ses besoins par des financements bancaires (crédits moyen terme ou lignes de découvert bancaire) et obligataires (type Euro PP). Le contrat de financement bancaire de la société mère a été mis en place en juillet 2022 pour une durée de cinq ans et a été étendu de deux années, portant l'échéance de la première ligne de financement à juillet 2029 et celle de la seconde ligne de financement à janvier 2030.

**Au 31 décembre 2024, le groupe a actualisé l'engagement initial de rachat de minoritaires de la société EasyLi, qui s'établit à 0,6 million d'euros à la clôture. Par ailleurs, il a comptabilisé un engagement de rachat de minoritaires pour les 25 % restants dans le capital des sociétés COME et Metal Work, à hauteur de 6,5 millions d'euros (montant actualisé de 6,7 millions d'euros).

CARACTÉRISTIQUES DES PRINCIPAUX EMPRUNTS BANCAIRES

Les principaux emprunts bancaires ci-après comprennent les frais de mise en place (TIE) et les intérêts courus :

en milliers d'euros	31 décembre 2023		31 décembre 2024		Monnaie	Échéance	Taux effectif
	Courant	Non courant	Courant	Non courant			
Revolving	219 897		228 106		EUR	Variable	
BPI 2	536	107	108	-	EUR	T4/2024	4,41%
BPI 3	1 008	1 499	1 002	500	EUR	T2/2026	2,01%
BPI 4	627	2 808	629	2 185	EUR	T2/2029	2,26%
BPI 5	173	4 834	640	3 743	EUR	T3/2031	1,66%
BPI 6	638	4 365	633	3 743	EUR	T3/2031	1,05%
BPI 7	193	4 828	655	4 365	EUR	T3/2032	2,71%
BPI 8	280	4 734	1 027	3 994	EUR	T3/2029	2,54%
BPI 9	280	4 734	1 027	3 994	EUR	T3/2029	2,54%
BPI 10	58	4 993	306	4 745	EUR	T3/2030	4,65%
BPI 11	58	4 993	306	4 745	EUR	T3/2030	4,65%
BPI 12	558	4 493	551	3 994	EUR	T3/2033	4,65%
Italie			1 946	2 730			
Autres	419	874	397	552			
Total	224 725	43 263	237 333	39 290			

En juillet 2022, Manitou Group a mis en place un nouveau contrat de financement composé d'une ligne RCF (Revolving Credit Facility) qui s'élève à 375 millions d'euros et d'une maturité de cinq ans étendue d'une année en 2023 et d'une seconde année en 2024 portant l'échéance du financement à juillet 2029.

En janvier 2024, Manitou Group a activé dans le contrat de financement de 2022, une deuxième ligne RCF de 160 millions d'euros d'une maturité de 5 ans étendue d'une année fin 2024 portant l'échéance de cette ligne à janvier 2030.

Ce contrat inclut des clauses de ratios (covenants), de « material adverse effect* » et de « cross default* » pouvant limiter les possibilités d'utilisation ou affecter le terme des lignes de crédit. Il comprend des clauses de « negative pledge* » assorties de seuils et de dérogations.

Ligne	Signataire	Principales clauses contractuelles S2 2022 à S1 2030
Revolving Facility	Manitou BF	Leverage < 3,25 sauf quelques exceptions Limitation des acquisitions et des cessions des actifs Limitation de l'endettement additionnel Clause de changement de contrôle Dividende inférieur à 100 % du résultat net

* Définition au paragraphe 8.5 de l'URD 2023.

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

en milliers d'euros	31 décembre 2023		31 décembre 2024		Monnaie	Échéance	Taux effectif
	Courant	Non courant	Courant	Non courant			
Emprunt obligataire 2019-2025	12	9 970	10 002		EUR	T2/2025	2,58%
Emprunt obligataire 2019-2026	32	24 891	32	24 936	EUR	T2/2026	2,79%
Emprunt obligataire 2019-2027	101	69 625	101	69 735	EUR	T2/2027	3,12%
Total	145	104 486	10 135	94 671			

EN-COURS VIS-À-VIS DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

La part de l'en-cours vis-à-vis des établissements financiers se répartit comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2023		31 décembre 2024	
	En-cours autorisés	En-cours utilisés	En-cours autorisés	En-cours utilisés
Financements à court terme et découverts bancaires	89 607	64 855	90 329	4 182
Emprunts sur locations financements	1 457	1 457	2 075	2 075
Autres emprunts bancaires				
- Emprunts à terme amortissables	47 534	47 534	47 461	47 461
- Crédits renouvelables	375 000	220 000	535 000	230 000

VARIATIONS CASH/NON CASH DES ÉLÉMENTS FINANCIERS

		31 décembre 2023	Flux de trésorerie	Flux « non cash »				31 décembre 2024
				en milliers d'euros	Var. de périmètre	Écart de conversion	Juste valeur	
Emprunts bancaires - courant	A	224 726	4 300	0	1	0	8 305	237 332
Emprunts bancaires - non courant	B	43 263	-2 821	7 149	4	0	-8 305	39 290
Emprunts sur location financement - courant	A	664	0	0	0	0	-263	401
Emprunts sur location financement - non courant	B	793	-22	0	1	0	902	1 674
Emprunts obligataires - courant	A	145	325	0	0	0	9 666	10 135
Emprunts obligataires - non courant	B	104 487	-150	0	0	0	-9 666	94 671
Variation des dettes financières		374 079	1 631	7 149	6	0	638	383 503
Autres emprunts - courant	A	7 459	-220	550	68	0	-114	7 743
Autres emprunts - non courant	B	537	-454	2 202	-466	0	0	1 820
Dérivés passifs - change et taux - courant	A	2 129	4 428	2	0	8 497	-2 278	12 779
Dérivés passifs - change et taux - non courant	B	413	0	0	0	0	96	509
Dettes financières à la juste valeur par résultat - courant	A	0	0	0	0	0	0	0
Dettes financières à la juste valeur par résultat - non courant	B	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés actifs - change et taux - courant		-3 786	0	-184	0	41	1 862	-2 067
Dettes financières relatives aux ventes avec recours		0	0	0	0	0	0	0
Engagements de rachat de titres de minoritaires - courant	A	729	0	0	19	71	15	834
Engagements de rachat de titres de minoritaires - non courant	B	1 382	0	6 471	0	0	-471	7 383
Variation des autres éléments		8 863	3 754	9 041	-378	8 609	-889	29 000
Réconciliation avec les passifs financiers courants et non courants (note 12.1.1)								
Financements à court terme et découverts bancaires	A	64 855	-62 156	1 220	263	0	0	4 182
Total passifs financiers - courant	A	300 708	-53 324	1 772	352	8 568	15 330	273 406
Total passifs financiers - non courant	B	150 875	-3 447	15 822	-460	0	-17 443	145 347

RISQUES DE FINANCEMENT ET DE LIQUIDITÉ

Les risques de financement et de liquidité du groupe correspondent aux risques de ne pas être en mesure :

- de renouveler totalement ou partiellement des financements existants ou de mettre en place de nouveaux financements ;
- de respecter une obligation de paiement à sa date d'échéance.

Ils pourraient avoir une incidence sur la capacité du groupe à respecter ses engagements de paiement, sur son coût de financement ou sur les contraintes restrictives assorties au financement.

La Direction financière est en charge de la gestion de ces risques.

GESTION DES RISQUES DE FINANCEMENT ET DE LIQUIDITÉ

La Direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du groupe au meilleur coût et dans les meilleures conditions.

La gestion de la trésorerie du groupe est centralisée au sein de la société mère, dès lors que la législation locale et l'absence de contraintes opérationnelles le permettent. Les excédents de trésorerie sont ainsi placés par les filiales auprès de la société mère, où les besoins de financement du groupe sont financés. Les besoins en financement du groupe sont assurés, d'une part, au travers de financements bancaires (convention de crédit ou lignes de découvert bancaire) et, d'autre part, au travers d'émissions d'emprunts obligataires, par souci de diversification. Les moyens de financement à long terme sont principalement concentrés au sein de la société mère.

Au 31 décembre 2024, le montant des lignes de crédit bancaire autorisées s'élève à 535 millions d'euros auxquels s'ajoutent des découverts ordinaires autorisés pour 90,3 millions d'euros.

La dette nette* s'élève à 370,4 millions d'euros au 31 décembre 2024.

CONVENTION DE CRÉDIT DE JUILLET 2022

En 2022, la société Manitou BF a signé un nouveau contrat de financement pour une période de cinq ans, à laquelle s'ajoutent deux possibilités d'extension d'un an. Ce contrat inclut des clauses de ratios (covenants), de « material adverse change* » et de « cross default* » pouvant limiter les possibilités d'utilisation ou affecter le terme des lignes de crédit. Il comprend des clauses de « negative pledge* » assorties de seuils et de dérogations.

Au 31 décembre 2024, les covenants de l'ensemble des financements sont respectés et les lignes existantes couvrent les besoins pour les 12 prochains mois.

Un avenant a été signé en décembre 2022 pour qualifier ce financement en Sustainability Linked Loan (SLL - financement durable).

Ainsi, 3 critères RSE ont été adossés à la ligne RCF (Revolving Credit Facility) liés à la trajectoire bas-carbone scope 3, à la sécurité de ses employés et à ses achats durables. Des objectifs de réalisation annuels en lien avec la politique RSE du groupe ont été associés et donneront lieu à un mécanisme d'ajustement, positif ou négatif, sur la marge appliquée au RCF.

La convention de crédit prévoit 2 extensions d'un an. Les deux ont été activées portant l'échéance finale à juillet 2029.

En janvier 2024, Manitou Group a activé dans le contrat de financement de 2022, une deuxième ligne RCF de 160 millions d'euros d'une maturité de 5 ans étendue d'une année fin 2024 portant l'échéance de cette ligne à janvier 2030.

* Termes définis au paragraphe 8.5 de l'URD 2024.

LIGNES DE DÉCOUVERT BANCAIRE

Le groupe dispose de lignes de découvert bancaire qui lui permettent de garantir une liquidité adaptée à ses besoins.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère à la date de l'enregistrement de ce document être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

EMPRUNTS OBLIGATAIRES PRIVÉS

Le groupe a également mis en place des emprunts obligataires. Ainsi, en juin 2019, la société Manitou BF a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire privé de 105 millions d'euros. Les obligations se décomposent en trois tranches à 6, 7 et majoritairement 8 ans. Ce placement privé, conclu à des conditions favorables pour le groupe Manitou, lui permet d'allonger la maturité de sa dette et de poursuivre la stratégie de diversification de ses sources de financement.

NOTE 12.2 GESTION FINANCIÈRE

NOTE 12.2.1 RÉSULTAT FINANCIER



PRINCIPES COMPTABLES

Le résultat financier correspond à la différence entre les produits financiers et les charges financières. Constituent des produits financiers les intérêts courus et les revenus tirés du compte en banque. Les charges financières, quant à elles, peuvent être des intérêts des emprunts, les escomptes accordés au client ou encore les pertes de change.

	<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Revenus de placements		1 246	2 886
Swaps de taux d'intérêt		0	0
Ajustement de juste valeur		0	0
Gains de change		51 651	60 639
Autres produits financiers		2 216	1 792
Total produits financiers		55 113	65 317
Charges d'intérêts sur emprunts bancaires et lignes de financement		-15 296	-20 120
Swaps de taux d'intérêt		0	0
Pertes de change		-51 524	-62 546
Charges financières IFRS 16		-1 295	-1 670
Autres charges financières		-3 079	-6 033
Total charges financières		-71 193	-90 369
Résultat financier		-16 080	-25 052

Le résultat financier de la période se dégrade essentiellement du fait de la hausse des charges d'intérêts sur emprunts.

NOTE 12.2.2 DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE



PRINCIPES COMPTABLES

Le groupe utilise divers instruments financiers dérivés afin de réduire son exposition aux risques de taux et de change.

Ces instruments dérivés sont comptabilisés au bilan et évalués à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. La variation de juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat, sauf dans le cas de couverture de flux de trésorerie.

Les instruments dérivés désignés comme des instruments de couverture sont classés par catégorie de couverture en fonction de la nature des risques couverts. La comptabilité de couverture est applicable si et seulement si les conditions suivantes sont réunies : l'élément couvert et l'instrument de couverture sont éligibles, une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès sa date de mise en place et il existe une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.

Le traitement comptable des instruments financiers qualifiés d'instruments de couverture et leur impact au compte de résultat et au bilan sont fonction du type de relation de couverture :

- couverture de flux de trésorerie : la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est directement enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global. Pour les instruments dérivés de change, les variations de valeur temps des options et les variations de report/déport sont également enregistrées dans les autres éléments du résultat global. Ces montants sont reclassés au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts, soit principalement en marge brute pour la part efficace de la couverture des opérations commerciales, et en résultat financier pour la couverture d'opérations financières ainsi que la valeur temps de la couverture des opérations commerciales ;
- couverture de juste valeur : la composante couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur au titre du risque couvert. La variation de cette juste valeur est enregistrée au compte de résultat et est compensée, à l'inefficacité près, par la comptabilisation en résultat des variations symétriques de juste valeur des instruments financiers utilisés en couverture.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'endettement brut correspond principalement à des ressources longues qui ont été à l'origine consenties pour partie à taux fixe, pour partie à taux révisable. Le risque porte sur l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la charge financière du groupe.

Ainsi, le groupe dispose de dettes financières mises en œuvre pour le financement général de son exploitation. Ces engagements sont partiellement basés sur un taux d'intérêt variable. La variation des taux d'intérêt peut avoir un impact négatif sur le résultat net et la position financière du groupe.

GESTION DU RISQUE DE TAUX

La politique de gestion des taux est coordonnée et contrôlée par la Direction financière de la société mère, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs, l'optimisation et la réduction de la volatilité

et de la charge financière. Le groupe utilise les divers instruments disponibles sur le marché pour couvrir le risque de variation de taux d'intérêt, notamment des contrats d'échange de taux (échange de taux d'intérêt variable par un taux fixe, échange de taux d'intérêt variable contre variable, etc.).

Afin de sécuriser un niveau maximum de frais financiers, le groupe a mis en place en lien avec le contrat de financement des swaps, des caps et des collars de taux d'intérêt.

Ces dérivés sont désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie. Au 31 décembre 2024, ils sont efficaces au titre de la comptabilité de couverture au vu des tirages sur la ligne de crédit revolving.

Les caractéristiques des swaps, caps et collars au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

SWAP

	<i>en millions d'euros</i>	Taux moyen des swaps	Notionnel	Juste valeur au 31 décembre 2024
Inférieur à un an	T1 2025	3,27%	55,0	- 0,01
1 à 2 ans	T1 2026	2,16%	15,0	- 0,01

CAP

	<i>en millions d'euros</i>	Taux moyen des caps	Notionnel	Juste valeur au 31 décembre 2024
Inférieur à un an	T1 2025	4,00%	12,5	0,00
1 à 2 ans	T1 2026	3,60%	15,0	0,00
1 à 2 ans	T1 2026	3,70%	15,0	0,00
2 à 5 ans	T1 2027	2,50%	10,0	0,02

COLLAR

	<i>en millions d'euros</i>	Taux moyen des collars	Notionnel	Juste valeur au 31 décembre 2024
Inférieur à un an				
1 à 2 ans	T1 2026	1,17% - 3,40%	12,5	0,00
1 à 2 ans	T1 2026	1,85% - 3,50%	12,5	- 0,02
1 à 2 ans	T1 2026	2,95% - 3,90%	15,0	- 0,13
2 à 5 ans	T1 2027	1,70% - 2,40%	15,0	- 0,02

COUVERTURE DE TAUX ET DE SENSIBILITÉ DE LA DETTE

La sensibilité aux taux et le taux de couverture sont présentés dans le tableau suivant. Les tests de sensibilité présentent l'impact en compte de résultat avant impôt. Aucun impact en capitaux propres n'a été identifié.

Couverture de la dette bancaire confirmée à taux variable	Taux de couverture				Impact d'une variation de +2% des taux d'intérêt**
	Couverture fixe	Tunnel	Cap	Total*	
31 décembre 2025	13,00%	17,00%	13,00%	43,00%	-2 563
31 décembre 2026	9,00%	22,00%	6,00%	37,00%	-2 231
31 décembre 2027	11,00%	11,00%	0,00%	22,00%	-3 600
31 décembre 2028	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-4 880

* Sur la base de la dette bancaire à taux variable au 31 décembre 2024.

** En milliers d'euros. Sur la base du taux Euribor 1 mois de 2,8450% appliqué au 31 décembre 2024 : impact sur le résultat avant impôt avec prise en compte de l'impact des options de couverture.

RISQUE DE TAUX DE CHANGE

Risque de change : correspond à l'impact qu'engendre la fluctuation des cours des devises sur le compte de résultat, le bilan et/ou la génération de trésorerie. Le risque de change apparaît soit lors de la réalisation de transactions soit à travers une exposition de conversion. Chaque entrepreneur principal, au sens de la directive de l'OCDE, supporte le risque de change relatif à la vente de ses produits. Eu égard à la taille respective des organisations et à la répartition géographique de la distribution des produits, Manitou BF est la société du groupe la plus sensible et la plus impactée en 2024 par les pertes de change.

Risque de change sur transactions : apparaît lorsque des achats ou des ventes sont réalisés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité au sein de laquelle l'opération est réalisée. Le groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa monnaie fonctionnelle. Les Directions financières de la société mère ou plus rarement des filiales procèdent à des opérations de couverture de change sur les flux les plus significatifs pour le montant net de leur exposition aux devises, après prise en compte des achats opérés en monnaie étrangère.

En 2024, le groupe a facturé environ 35 % de ses ventes en devises étrangères, principalement en dollars US (18 %), en livres sterling (8 %), et en dollars australiens (4 %), les autres devises étant le rand sud-africain,

le dollar Singapour, la roupie indienne, le real brésilien. En 2024, les couvertures de change ont consisté principalement en ventes à terme ou option de vente de livres sterling, de dollars australiens, de rands sud-africains, de dollars américains et en achats à terme de yuans chinois.

Une variation importante des taux de change pourrait avoir une incidence sur les résultats du groupe à travers l'impact de conversion des devises qu'elle générerait, ainsi qu'à travers la pression qu'elle pourrait engendrer sur les prix de commercialisation dans certaines zones géographiques.

L'analyse de la sensibilité a été établie sur la base de la situation des créances, des dettes, de la trésorerie nette et des actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2024 pour les principales devises utilisées par le groupe dans le cadre de son activité. La sensibilité correspond à une variation de plus 5 % des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

Le tableau ci-dessous présente l'impact par monnaie de fonctionnement d'une variation de plus 5 % du taux de change des devises, par rapport au cours de clôture, sur les créances et dettes libellées en devises.

31 décembre 2024

<i>Créances et dettes libellées en monnaie étrangère</i> <i>Détail par monnaie de fonctionnement</i>	AUD/EUR +5%	GBP/EUR +5%	USD/EUR +5%	ZAR/EUR +5%	SGD/EUR +5%	BRL/EUR +5%	INR/EUR +5%
EUR							
Créances (AUD, GBP, USD, ZAR, SGD, BRL, INR)	991	1 210	2 662	233	0	0	25
Dettes (AUD, GBP, USD)	-1	-165	-39		0	0	0
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (AUD, GBP, USD, SGD)	49	16	16	1	1	0	0
Sous-total	1 039	1 060	2 639	233	1	0	25
AUD							
Créances (EUR)	-125						
Dettes (EUR)	156						
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)	-21						
Sous-total	11						
GBP							
Créances (EUR)		-208					
Dettes (EUR)		0					
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)		-133					
Sous-total		-341					
USD							
Créances (EUR)			-484				
Dettes (EUR)			2 243				
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)			0				
Sous-total			1 759				
ZAR							
Créances (EUR)				0			
Dettes (EUR)				77			
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)				0			
Sous-total				77			
SGD							
Créances (EUR)					-481		
Dettes (EUR)					608		
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)					-2		
Sous-total					126		
RUB							
Créances (EUR)							
Dettes (EUR)							
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)							
Sous-total							
BRL							
Créances (EUR)						0	
Dettes (EUR)						346	
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)						0	
Sous-total						346	
INR							
Créances (EUR)							-729
Dettes (EUR)							179
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)							0
Sous-total							-550
TOTAL	1 050	719	4 398	310	126	346	-525

COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

Au 31 décembre 2024, le groupe détient par ailleurs des contrats de vente de devises destinés à couvrir des flux futurs de trésorerie GBP, AUD, INR, USD et ZAR en euros pour un montant de 323,9 millions d'euros. Le groupe détient également des contrats d'achat à terme de devises destinés à couvrir des flux futurs de trésorerie CNY et PLN en euros pour un montant de 25 millions d'euros.

Ces couvertures sont considérées comme efficaces au sens des normes IFRS. La variation de juste valeur de ces instruments est en conséquence enregistrée au bilan pour -7,2 millions d'euros pour les couvertures de flux de trésorerie (cash-flow hedge) et au compte de résultat opérationnel pour -3,2 millions d'euros pour les couvertures de juste valeur (fair value hedge).

La position nette des activités opérationnelles dans les principales devises étrangères par rapport à l'euro est la suivante :

Vs EUR

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture*	Position nette après couverture
AUD	21 837	-23	21 814	-43 853	-22 039
GBP	25 742	-3 474	22 268	-115 949	-93 681
USD	56 236	-811	55 425	-156 929	-101 504
ZAR	4 903	0	4 903	-7 085	-2 182
CNY	295	-1 198	-903	23 203	22 300
INR	533	0	533	-88	445
Autres monnaies	25	-16	9	1 856	1 865
Total	109 571	-5 522	104 049	-298 845	-194 796

Vs USD

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture*	Position nette après couverture
EUR	9 199	-42 617	-33 418		-33 418
Autres monnaies	1 037	-19	1 018		1 018
Total	10 236	-42 636	-32 400	0	-32 400

Vs GBP

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture*	Position nette après couverture
EUR	6 483	0	6 483		6 483
Autres monnaies	0	0			
Total	6 483	0	6 483	0	6 483

Vs SGD

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture*	Position nette après couverture
EUR	9 159	-11 545	-2 385		-2 385
Autres monnaies	3 901	-148	3 753		3 753
Total	13 060	-11 693	1 367	0	1 367

Vs INR

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture*	Position nette après couverture
EUR	13 853	-15 402	-1 550		-1 550
Autres monnaies	268	-178	90		90
Total	14 121	-15 581	-1 460	0	-1 460

* Outre les positions ouvertes au 31 décembre 2024, le groupe a couvert une partie de ses transactions opérationnelles futures en devises. Ces couvertures sont considérées comme efficaces au sens de la norme IFRS 9.

RISQUE DE CONVERSION SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les fluctuations de change impactent les résultats consolidés à travers la conversion en euros des comptes de résultat des filiales en devises étrangères.

Le groupe ne couvre pas ce type de risque. Le tableau ci-après présente la répartition du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et du résultat net par monnaie de fonctionnement.

Exposition aux devises		31 décembre 2024	
Devises (en millions d'euros)	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel	Résultat net
USD	478	-6	-10
GBP	222	10	9
AUD	103	3	2
ZAR	35	6	4
SGD	27	0	0
BRL	26	3	0
INR	23	-4	-6
AUTRES	6	1	-1
Total	920	12	-3

RISQUE DE CONVERSION SUR LE BILAN

La sensibilité correspond à une variation de plus 5 % des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

Analyse de la sensibilité		31 décembre 2024	
Devises (en millions d'euros)	Investissement net	Couverture en %	Impact sur les capitaux propres avec fluctuation 5% de l'euro
USD	467	0%	-23
GBP	30	0%	-1
ZAR	30	0%	-1
INR	44	0%	-2
SGD	14	0%	-1
AUD	17	0%	-1
Autres	16	0%	-1
Total	618	0%	-30

NOTE 13 IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Début 2021, le groupe a entamé une réflexion approfondie sur son plan de transition pour l'atténuation du changement climatique afin de le rendre compatible avec sa stratégie et son modèle économique*,

Dans ce cadre, Manitou Group s'est engagé à réduire les émissions absolues de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 de 46,2 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019. Pour le scope 3, qui inclut les émissions liées aux biens et services achetés, au transport amont/aval et à l'utilisation des produits vendus, l'engagement consiste en une réduction de 33,7 % des émissions par heure d'utilisation des équipements vendus sur la même période.

En juillet 2022, les objectifs de la trajectoire bas-carbone du groupe ont été validés par l'organisation indépendante SBTi sur les 3 scopes.

La trajectoire bas-carbone est composée de 3 axes d'atténuation du changement climatique :

- innover avec des produits à faibles émissions ;
- développer des services pour réduire les émissions carbone lors de l'utilisation ;
- réduire les émissions propres de gaz à effet de serre.

Cette trajectoire bas-carbone constitue un pilier stratégique fondamental.

* Voir chapitre 3, section 3.5 de l'URD 2024.

** Voir chapitre 3, section 3.3.4 de l'URD 2024.

Au 31 décembre 2024, ce plan de transition n'a pas d'impact significatif sur les jugements et les estimations en matière d'information financière, notamment dans l'évaluation des actifs à long terme du groupe au travers des tests de dépréciation.

Les moyens supplémentaires déployés par le groupe pour répondre à ses engagements climatiques sont, à ce stade, sans impact matériel sur son modèle financier. Les investissements, plus particulièrement de R&D et de production mis en place, ne remettent pas en cause les sites de production du groupe et ne nécessitent pas la mise hors service d'immobilisations.

En 2024, pour répondre aux enjeux environnementaux et pour atteindre les objectifs du groupe, des investissements et des dépenses ont été spécifiquement engagés.

Ainsi, 33,6 % des frais de recherche et développement capitalisés ont été réalisés pour le développement de machines électriques, pour le développement de batteries et pour le développement de machines fonctionnant à l'hydrogène, alignés à la taxonomie durable européenne**.

11,2 % des investissements de bâtiments et de matériels ont également été réalisés pour la mise en production de machines électriques et pour la mise en production de batteries.

NOTE 14 ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 14.1 ENGAGEMENTS DONNÉS

	en milliers d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Avals, cautions, nantissements		698	255
Engagements financiers (dont couvertures de change et de taux)		335 056	323 815
Engagements de reprises de matériels*		308	257
Autres engagements donnés		6 455	9 526
		342 517	333 853

* Engagements de reprises de matériels évalués à partir des valeurs de rachat fixées contractuellement. Il est précisé que la valeur marchande desdits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.

NOTE 14.2 ENGAGEMENTS REÇUS

	<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Engagements financiers (dont achats à terme)		42 064	25 059
		42 064	25 059

NOTE 15 ENTREPRISES ASSOCIÉES ET RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES



PRINCIPES COMPTABLES

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

L'agrégat « Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence » intègre le résultat opérationnel et la quote-part de résultat des sociétés associées.

NOTE 15.1 ÉVOLUTION DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

<i>en milliers d'euros</i>	Manitou Group Finance	Manitou Finance Ltd	Total
31 décembre 2023	13 099	7 619	20 718
Quote-part du résultat net	1 345	1 478	2 823
Dividendes			
Variation			
Changement de méthode			
Reclassement			
Écart de conversion		398	398
31 décembre 2024	14 444	9 495	23 939

Le groupe Manitou détient des participations dans deux filiales de financement du groupe BNP Paribas. Ces filiales proposent, à travers un contrat de coopération, des solutions de financement à l'intention des clients finaux, mais aussi des concessionnaires du groupe afin de maximiser les ventes de machines, accessoires et services associés.

Le groupe dispose de représentants au sein des organes de direction de ces deux sociétés dans le cadre d'un pacte d'actionnaires. Ce pacte confère à BNP Paribas, compte tenu des spécificités des activités de financement et du pourcentage de détention, le contrôle de ces entités.

NOTE 15.2 QUOTE-PART DE RÉSULTAT ET DES CAPITAUX PROPRES DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

<i>en milliers d'euros</i>	Manitou Group Finance		Manitou Finance Ltd		Total	
	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024
Quote-part de résultat	1 238	1 345	1 297	1 478	2 535	2 823
Quote-part des capitaux propres*	528	1 873	2 746	4 621	3 274	6 494

* Contribution des entreprises associées dans les capitaux propres du groupe (quote-part des capitaux propres de la société mise en équivalence, nette de la valeur des titres).

NOTE 15.3 DÉTAIL PAR SOCIÉTÉ DES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

<i>en milliers d'euros</i>	Manitou Group Finance		Manitou Finance Ltd	
	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024
Activité	Financement	Financement	Financement	Financement
Chiffre d'affaires	17 550	26 926	8 684	13 366
Résultat net	2 526	2 745	2 648	3 012
Total bilan	553 289	588 056	186 012	175 131
Actif net	26 734	29 479	15 550	19 376
Quote-part détenue	49%	49%	49%	49%

NOTE 15.4 OPÉRATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS DU GROUPE CONSOLIDÉES SELON LA MÉTHODE DE MISE EN ÉQUIVALENCE

<i>en milliers d'euros</i>	Manitou Group Finance		Manitou Finance Ltd	
	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024
Charges	4 277	5 633	3 147	4 493
Produits	2 789	1 756	190 551	161 330

Les machines faisant l'objet d'un programme de financement avec Manitou Group Finance sont généralement vendues directement aux concessionnaires par le groupe.

Au Royaume-Uni, en revanche, les produits correspondent à la vente de machines à l'organisme de financement, qui met ensuite en place un programme de financement avec les concessionnaires.

NOTE 15.5 OPÉRATIONS AVEC LES PERSONNES PHYSIQUES

en milliers d'euros	2023			2024		
	Intérêts 2023	Solde au 31 décembre 2023	Prix d'acquisition 2023	Intérêts 2024	Solde au 31 décembre 2024	Prix d'acquisition 2024
Comptes courants d'associés :						
Monsieur Marcel Braud	334	6 234		346	6 242	
Madame Jacqueline Himsworth	16	298		17	310	
Acquisition de titres de participation						
Non applicable						

NOTE 16 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

en milliers d'euros	KPMG				RSM Ouest & membres du réseau RSM International				Autres				TOTAL			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés																
Émetteur	191	199	31%	20%	188	199	39%	37%					379	398	33%	24%
Filiales intégrées globalement	406	618	65%	63%	286	339	59%	63%	52	98	100%	57%	745	1 055	64%	62%
Certification des informations en matière de durabilité																
Émetteur		150		15%										150		9%
Filiales intégrées globalement																
Services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité																
Émetteur					7		1%						7		1%	
Filiales intégrées globalement	25	10	4%	1%					48		28%		25	58	2%	3%
SOUS-TOTAL	623	977	100%	100%	481	538	100%	100%	52	147	100%	85%	1 156	1 661	100%	98%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	3	4	0%	0%	1	1	0%	0%		25		15%	4	30	0%	2%
TOTAL	625	981	100%	100%	482	539	100%	100%	52	172	100%	100%	1 160	1 691	100%	100%

NOTE 17 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'événement postérieur à la clôture significatif à la date d'arrêt des comptes consolidés clos le 31 décembre 2024 par le Conseil d'administration du 5 mars 2025.

NOTE 18 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Société consolidante			
Manitou BF	Ancenis, France		
	Sociétés intégrées	Méthode de consolidation	% d'intérêt
Sociétés de production			
COME S.R.L.	Alfonsine, Italie	IG	100%
easyLi	Poitiers, France	IG	100%
LMH Solutions	Beaupréau-en-Mauges, France	IG	100%
Manitou Equipment America LLC	West Bend, Wisconsin, États-Unis	IG	100%
Manitou Equipment India	Greater Noida, Inde	IG	100%
Manitou Italia S.R.L.	Castelfranco Emilia, Italie	IG	100%
Metal Work S.R.L.	Forli, Italie	IG	100%
Sociétés de distribution			
Compagnie Française de Manutention Île-de-France	Jouy-le-Moutier, France	IG	100%
GI.ERRE SRL	Castelfranco Emilia, Italie	IG	100%
LiftRite Hire & Sales Pty Ltd (ex. Marpoll Pty Ltd)	Perth, Australie	IG	100%
Manitou Asia Pte Ltd	Singapour	IG	100%
Manitou Australia Pty Ltd	Lidcombe, Australie	IG	100%
Manitou Brasil Ltda	São Paulo, Brésil	IG	100%
Manitou Benelux SA	Perwez, Belgique	IG	100%
Manitou Center Madrid S.L.	Madrid, Espagne	IG	100%
Manitou Center Singapore	Singapour	IG	100%
Manitou Centres SA Pty Ltd	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	100%
Manitou Chile	Las Condes, Chili	IG	100%
Manitou China Co Ltd	Shanghai, Chine	IG	100%
Manitou Deutschland GmbH	Friedrichsdorf, Allemagne	IG	100%
Manitou Global Services	Ancenis, France	IG	100%
Manitou Interface and Logistics Europe	Perwez, Belgique	IG	100%
Manitou Japan Co Ltd	Tokyo, Japon	IG	100%
Manitou Malaysia MH	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100%
Manitou Manutención España SL	Madrid, Espagne	IG	100%
Manitou Mexico	Mexico DF, Mexique	IG	100%
Manitou Middle East Fze	Jebel Ali, Émirats arabes unis	IG	100%
Manitou Nordics Sia	Riga, Lettonie	IG	100%
Manitou North America LLC	West Bend, Wisconsin, États-Unis	IG	100%
Manitou Polska Sp Z.o.o.	Raszyn, Pologne	IG	100%
Manitou Portugal SA	Villa Franca, Portugal	IG	100%
Manitou South Asia Pte Ltd	Gurgaon, Inde	IG	100%
Manitou Southern Africa Pty Ltd	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	100%
Manitou UK Ltd	Verwood, Royaume-Uni	IG	99,42%
Mawsley Machinery Ltd	Northampton, Royaume-Uni	IG	100%
MN-Lifttek Oy	Vantaa, Finlande	IG	100%
Sociétés mises en équivalence			
Manitou Group Finance	Nanterre, France	MEE	49%
Manitou Finance Ltd	Basingstoke, Royaume-Uni	MEE	49%
Autres sociétés*			
Cobra MS*	Ancenis, France	IG	100%
Manitou America Holding Inc.	West Bend, Wisconsin, États-Unis	IG	100%
Manitou Asia Pacific Holding	Singapour	IG	100%
Manitou Développement	Ancenis, France	IG	100%
Manitou Holding Southern Africa Pty Ltd	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	100%
Manitou PS	Verwood, Royaume-Uni	IG	100%
Manitou Vostok Llc	Moscou, Fédération Russe	IG	100%

IG : intégration globale.

MEE : mise en équivalence.

* Holdings et sociétés sans activité.

L'adresse du siège social de la société Manitou BF est 430, rue de l'Aubinière, 44158 Ancenis, France